



DPEF

Déclaration de Performance
Extra-Financière

2023



Depuis sa création, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) agit en faveur d'une gestion solidaire et économe de la ressource en eau des territoires provençaux.

Ces enjeux sont aujourd'hui d'autant plus importants face aux effets du changement climatique qui accroît tout particulièrement les besoins agricoles et urbains, mais également la pression sur les ressources locales les plus fragiles.

En tant qu'entreprise publique et opérateur privé, nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres. Nous agissons pour un développement de nos activités en France et à l'international compatible avec les enjeux de transition climatique, écologique et numérique.

En affirmant la production d'énergies renouvelables en tant que quatrième métier, la Société s'est fixé l'objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique. Guidés par nos valeurs de « Proximité », « Professionnalisme » et « Développement responsable », nous entendons relever ces défis aux côtés de nos parties prenantes en apportant des solutions plus durables et responsables.

En mettant en avant nos actions et indicateurs au regard de nos principaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, ce présent rapport vous permet d'apprécier la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à l'œuvre au sein de la SCP.

Jean-Luc Ivaldi
Directeur Général

SOMMAIRE

I	LE MODÈLE D'AFFAIRES	4
1	LES QUATRE MÉTIERS	4
2	LES CLIENTS	5
3	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SOCIÉTÉ	7
II	LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	12
1	L'APPROCHE PAR LES RISQUES	12
2	LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE	12
3	L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE	12
4	LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX RSE	14
III	VOLET SOCIÉTAL	18
1	IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	18
2	ACHATS RESPONSABLES	21
3	PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES	23
4	INNOVATION	34
5	CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES	37
IV	VOLET ENVIRONNEMENTAL	38
1	PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS	38
2	PRÉSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU	40
3	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	42
4	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	46
5	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	48
V	VOLET SOCIAL	52
1	POLITIQUE SANTÉ SECURITÉ ET PRÉVENTION AUPRES DES PARTIES PRENANTES	52
2	DYNAMISME DU DIALOGUE SOCIAL	54
3	GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	55
4	MANAGEMENT DE L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS, QUALITÉ DE VIE ET BIEN ÊTRE	57
5	POLITIQUE DE DIVERSITÉ	58

I · LE MODÈLE D'AFFAIRES

La Société du Canal de Provence (SCP), Société de droit privé a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par voie de concession, la SCP construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence. La Société a ainsi pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var et Vaucluse.

1 · LES QUATRE MÉTIERS

La SCP est un outil au service du développement durable et solidaire des territoires de la région. La Société assure une **mission de service public** en desservant les territoires en eau brute ou potable et en garantissant :

- l'apport d'eau indispensable au développement des territoires,
- la préservation de sa qualité,
- une desserte en eau sécurisée et équitable pour tous les usages,
- une action auprès de chacun des acteurs, jusqu'au consommateur final, afin qu'ils participent à une gestion responsable et économe de l'eau dans le respect de l'environnement.

Pour être au plus près des clients et des ouvrages, 10 Centres d'Exploitation (C.E.) regroupant une centaine d'agents sont répartis sur les territoires des 4 départements concernés par les aménagements de la SCP.

Au-delà de sa mission de service public de desserte en eau et de sécurisation de la Provence, la SCP propose également des **prestations de service** : elle accompagne ses clients dans les territoires ruraux en répondant à leurs besoins de conseils et de matériels tout en leur offrant un large éventail de prestations de service dans le domaine de l'eau.

Ces prestations comprennent également les services de 3 laboratoires : contrôles de la qualité de l'eau, essais géotechniques et bétons, tests et étalonnages de matériels hydrauliques.

La SCP réalise par ailleurs une large gamme de **prestations d'ingénierie**, en France et à l'international (références dans 40 pays) ; la SCP réalise les études ou la maîtrise d'œuvre de travaux pour ses clients en réponse notamment aux enjeux complexes du changement climatique.

Enfin, en 2018, la **production d'énergies renouvelables** est devenue son quatrième métier, un enjeu majeur auquel la SCP contribue avec une stratégie de développement ambitieuse.

2 · LES CLIENTS

Compte tenu des 4 métiers de la Société, la diversité des clients est importante. Elle a conduit à une organisation commerciale différente par clientèle avec des modalités adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles.

Service de l'eau

La clientèle est constituée par deux typologies distinctes :

o Les clients dits « Grands Comptes »

Les 88 clients dits « Grands comptes » sont constitués de collectivités territoriales et d'industriels. Leurs contrats reposent respectivement sur des usages urbains, industriels et d'arrosage. Le chiffre d'affaires en 2023 représente 64,5 millions d'euros, soit 56,9 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

o La clientèle rurale et périurbaine

La clientèle est composée d'environ 50 000 clients, particuliers, petites entreprises, artisans et agriculteurs. Les contrats d'eau répondent ainsi à des usages domestiques, d'arrosage, de protection d'incendie et d'irrigation agricole. Le chiffre d'affaires en 2023 représente 42,1 millions d'euros, soit 37,2 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

Le chiffre d'affaires consolidé des activités de services de l'eau (incluant les autres sources de CA) a été de 113,5 millions d'euros en 2023.

Activités de service

o Les Comptoirs du Matériel

La SCP propose des activités de conseil, de vente de matériels et de prestations de services dans les domaines de l'irrigation agricole, l'arrosage des jardins et des espaces verts et le traitement de l'eau brute pour les particuliers et les entreprises.

Les activités de service tournées vers les territoires ruraux en région, concernent une clientèle diversifiée : agriculteurs, particuliers, entreprises artisanales et PME, et de manière plus marginale, des collectivités rurales. Ces clients sont également clients du service de l'eau pour leur grande majorité.

Des Comptoirs du Matériel, espaces de vente entièrement dédiés à l'univers de l'eau, offrent un accueil personnalisé qui permet d'apporter du conseil et de diriger les clients vers les matériels ou les solutions adaptés.

En 2023, un chiffre d'affaires de 5,2 millions d'euros a été réalisé pour ces services d'irrigation, arrosage, vente aux comptoirs et traitement de l'eau.

o Activités des laboratoires

Trois laboratoires, d'analyses des eaux, de géotechnique et bétons, et de mesures hydrauliques, interviennent pour la concession et proposent également des offres originales avec des prestations de haut niveau à une clientèle diversifiée.

Il s'agit essentiellement de clients du service de l'eau pour les laboratoires d'analyses des eaux. Les deux autres laboratoires sont en relation avec des entreprises et des organismes publics.

Les activités des laboratoires représentent en 2023 un chiffre d'affaires de 1 million d'euros.

o Missions d'exploitation et de maintenance d'infrastructures hydrauliques

Enfin, la SCP gère un contrat d'affermage et assure des prestations d'exploitation et de maintenance pour des organismes privés ou publics. Cette activité en 2023 a réalisé un chiffre d'affaires de 1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé de ces activités de services a été de 7,2 millions d'euros en 2023.

Activités d'Ingénierie

Les prospects de l'activité ingénierie sont identifiés en amont par les équipes de la Direction Commerciale et innovation, les responsables de marchés ingénierie, ou par les délégués territoriaux en région. Dans la plupart des cas, il s'agit de réponses à des procédures d'appels d'offres françaises et internationales lancées par des organismes publics mais la Société a également quelques clients privés.

On dénombre dans cette activité, 162 clients en portefeuille, pour un chiffre d'affaires en 2023 de 8,4 millions d'euros.

Production D'énergies Renouvelables

La totalité de la production d'énergies renouvelables s'élève à un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros. Cette production est principalement vendue à EDF dans le cadre de contrats avec obligation d'achat.

Cela concerne :

Hydro-électricité :

- o 14 microcentrales appartenant à la Concession régionale du canal de Provence,
- o 1 microcentrale en production « SAS Hydroelec Fontaine de Vaucluse » acquise en 2022 et détenue à 100% par SCP-ERDT. L'électricité produite par ce site est vendue depuis le 1er novembre 2022 à la société SOREGIES,
- o 2 centrales exploitées en partenariat :
 - celle d'Eyguières réalisée dans le cadre du partenariat avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches du Rhône,
 - la microcentrale du Largue en partenariat avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

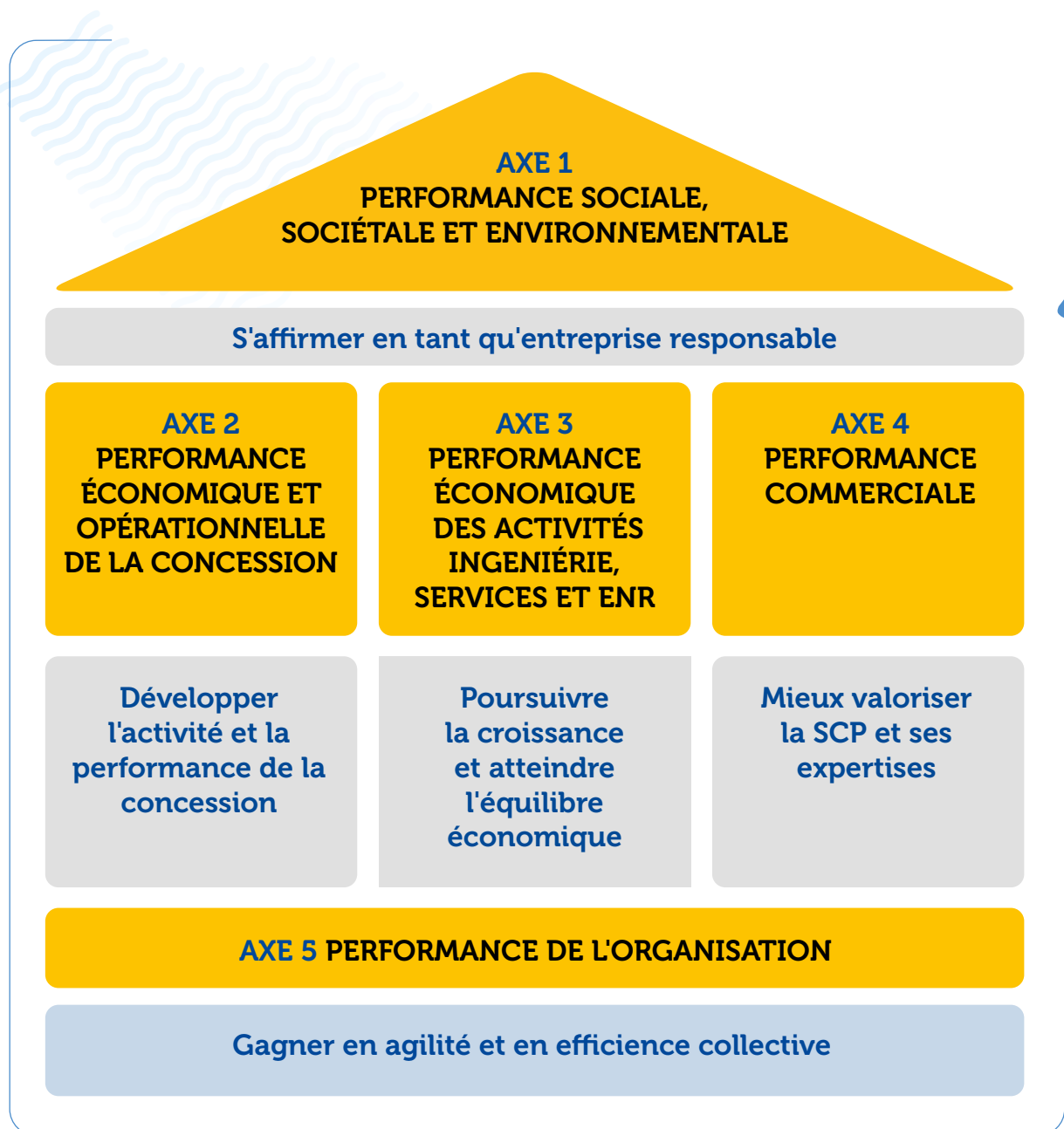
Photovoltaïque :

- o 2 sites de production situés à Rians dans le Var (Canal Sol) et à Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence.

3 · LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SOCIÉTÉ

La SCP a élaboré son nouveau projet d'entreprise dont l'échéance est fixée en 2027. Ce projet d'entreprise dénommé « Eau'Rizon 2027 » a été adopté par le conseil d'administration en avril 2022 pour une mise en œuvre immédiate.

Le projet d'entreprise comporte ainsi cinq axes stratégiques :



Un résumé succinct des ambitions pour chacun des cinq axes est précisé ci-après.

L'AXE 1

« Incarner l'ambition de responsabilité de l'entreprise par une démarche RSE engagée dans toutes les actions de l'entreprise ». Cet axe inclut en particulier des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des activités.

L'AXE 2

« Développer la concession et le service de l'eau en mettant en œuvre le Programme d'Aménagement et d'Investissement tout en poursuivant l'optimisation des coûts d'aménagement et de rénovation. Il convient également de valoriser et d'optimiser l'usage de la ressource sécurisée du Verdon en assurant une eau brute de qualité pour tous les clients ».

L'AXE 3

« Poursuivre la croissance et atteindre l'équilibre économique dans ses trois métiers » :

- **Activités d'ingénierie**, se tourner résolument vers l'adaptation au changement climatique en proposant des produits innovants et compétitifs.
- **Activités de service** pour accompagner au mieux chacune des typologies de clientèle vers :
 - une utilisation rationnelle et parcimonieuse de l'eau,
 - des solutions plus performantes pour l'irrigation agricole avec l'« Agritech »,
 - une assistance et des conseils sur les prestations d'essai en laboratoires,
 - une large offre de matériels et de solutions pour l'eau adaptée aux besoins de la clientèle.
- **Production d'énergies renouvelables** dans les domaines de l'hydroélectricité et du photovoltaïque en lien avec les aménagements hydrauliques. Développer également, avec des partenaires, des projets novateurs de types « ombrières de canal » et « photovoltaïque flottant ».

L'AXE 4

« Mieux valoriser la SCP et ses expertises en créant une direction commerciale et de l'innovation au service des quatre métiers de la Société ».

L'AXE 5

« Gagner en agilité et en efficacité collective dans l'organisation ».

Cette ambition se concrétisera par :

- la simplification et la digitalisation d'un plus grand nombre de processus,
- l'ajustement de l'organisation,
- la mise en adéquation des moyens et des objectifs pour ce projet d'entreprise.

Depuis son origine, les missions de service public de la Société s'inscrivent naturellement dans des orientations fortement marquées par la RSE.

La stratégie RSE déployée par la SCP s'organise autour des trois volets suivants :

- o **Un volet Sociétal** en lien avec sa mission d'appui au développement des territoires et ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes :

Garantir le service de l'eau multi-usages dans le respect d'une qualité d'eau et assurer l'aménagement des territoires en accord avec ses parties prenantes,

Veiller à la durabilité de ses achats et conforter sa politique d'ouverture à destination de l'ensemble de ses parties prenantes, en confortant son rôle citoyen et en s'appuyant sur des partenariats,

Favoriser l'émergence de projets innovants,

S'assurer de la conformité et maintenir son implication dans la lutte anti-corruption.

- o **Un volet Environnemental** lié à l'adaptation de ses pratiques et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement :

Adopter une démarche responsable dans le cadre de ses activités, ses prestations d'ingénierie et de service, en matière de protection de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire,

Contribuer aux économies d'eau et à la préservation de la ressource en incitant à la sobriété et en proposant à cette fin, des solutions digitales innovantes,

S'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre en accord avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique prévus aux accords de Paris en décembre 2015.

Développer un 4ème métier par la production des énergies renouvelables en hydroélectricité et en photovoltaïque.

- o **Un volet Social** en lien avec la politique des ressources humaines :

Préserver la Santé et la Sécurité de ses parties prenantes,

Favoriser un dialogue social dynamique,

Valoriser le capital humain par le développement des compétences, l'engagement des collaborateurs en s'appuyant sur une politique d'égalité et de diversité.

NOS RESSOURCES

NOS MISSIONS

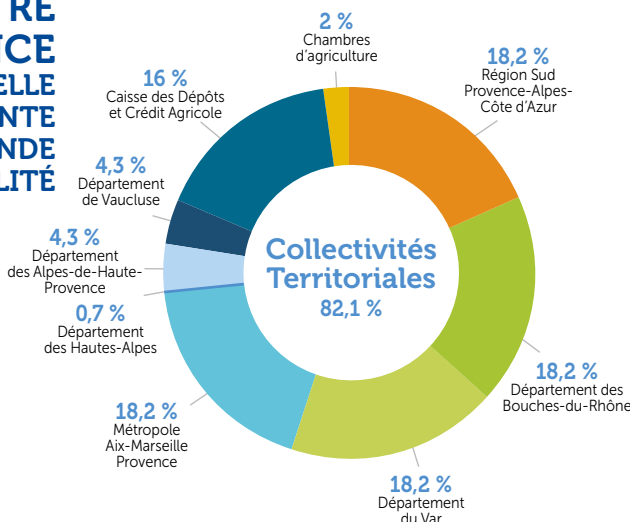
- Accompagner les territoires et ses acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et transitions multiples (climatique, numérique...).
- Œuvrer pour une gestion solidaire, innovante et économe de la ressource en eau pour s'assurer de sa disponibilité et de sa préservation.
- Concevoir et mettre en œuvre des solutions concrètes et durables dans le domaine de l'eau et de l'énergie.

NOS VALEURS

- Proximité
- Professionnalisme
- Développement Responsable

- Plus de **60 années** d'activité.
- 624 collaborateurs** au 31/12/2023.
- Une entreprise à **taille humaine** avec un modèle social ambitieux.
- 220 millions** de m³ mobilisés chaque année.
- 10 centres d'exploitation**, et 3 laboratoires en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Un **patrimoine hydraulique régional** de **3 milliards d'euros**.
- 17 microcentrales** hydroélectriques.
- 7 implantations** en outre-mer et à l'international en 2023.
- Partenaire actif** d'un écosystème d'acteurs variés et dynamiques sur l'ensemble des activités.
- Une **politique d'innovation** active en synergie avec notre écosystème.
- Une **production responsable** triplement certifiée dans le domaine de la Qualité, de la Santé et Sécurité au Travail et de l'Environnement.

NOTRE GOUVERNANCE CONSENSUELLE GARANTE D'UNE GRANDE STABILITÉ



NOS 4 MÉTIERS



Une entreprise publique concessionnaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence, pour tous les usages.



Une société d'ingénierie en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes de l'eau, en France et à l'international :

- Barrages.
- Gestion Intégrée des Ressources en eau et bassins versants (GIRE).
- Énergies renouvelables.
- Protection et prévention contre les inondations.
- Infrastructures de transfert.
- Irrigation.
- Traitement des eaux.



Une société de service dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux régionaux :

- Exploitation/ Maintenance.
- Essais géotechniques.
- Qualité de l'eau (analyse et traitement de l'eau).
- Mesures hydrauliques.
- Irrigation à la parcelle et clé en main.
- Pilotage de l'irrigation.
- Conseil et vente de matériels d'arrosage, d'irrigation et traitement de l'eau.



Une société engagée dans la production d'énergies renouvelables
La SCP est un producteur d'énergies renouvelables en hydroélectricité et en photovoltaïque.

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Sociétal

- **50 000 clients** régionaux et plus de 500 clients dans 40 pays.
- **7,7/10 Satisfaction** globale du service de l'eau.
- **77 900 ha** de périmètres équipés à l'irrigation.
- En 2023, plus de **3 000 visiteurs** et plus de **1 800 élèves** sensibilisés à la gestion économe de l'eau.
- **89,1 millions d'euros** annuels en investissement et en rénovation de réseaux.
- **16 projets** innovants en cours en 2023.

Environnemental

- Rendement de **89 %** sur l'ouvrage de transport.
- **17,12 GWh** de production d'EnR en 2022.
- **787 tCO2e** évitées par la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

Social

- **19,1 h** de formation en moyenne par collaborateur en 2023.
- **91/100** index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- **96 %** taux de satisfaction des collaborateurs au poste de travail.

NOS PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

OSHUN et sa filiale OSHUN Sénégal, en partenariat avec UV Germi, Mios, Danone Communities et CAAP Création, opère notamment un service de l'eau en Afrique pour les zones rurales au travers de kiosques à eau connectés.

SAS Société du Torrent du Gâ (SAGA) destinée à porter un projet de microcentrale hydroélectrique.

GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

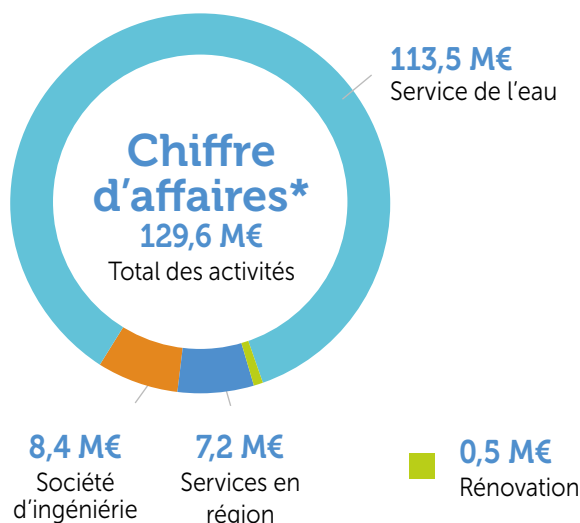
En région, deux microcentrales exploitées en partenariat :

- **GIE Centrale hydroélectrique Eyguières** avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône,
- **GIE Énergies Canal de Manosque** avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes de Haute-Provence.

Deux projets de réalisation de microcentrales hydro-électriques :

- **GIE Énergie Saint-Étienne-de-Tinée.**
- **GIE Énergie Châteauroux-les-Alpes.**

*chiffre d'affaires : ne figure pas ici le chiffre d'affaires des filiales.



NOS PERSPECTIVES DE CROISSANCE

- **Aménagements** et extensions de réseaux pour la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau des territoires pour un multi-usage : 620 M€ jusqu'en 2038, 276,9 M€ sur la période 2021-2027 dont 70 % pour l'agriculture.
- **Rénovation du patrimoine** : 157,5 M€ par période de 5 années. (2023-2027)
- **Développement de la production des énergies renouvelables** (hydroélectricité et solaire), objectif de production d'EnR de 65 GWh / an d'ici 2027.
- **Innovation** (pilotage intelligent de l'irrigation, réseaux d'eau multi-usages et connectés, modèles prédictifs pour anticiper le changement climatique, photovoltaïque flottant...)

NOS TROIS FILIALES

- **SCP Énergies Renouvelables et Développement Territorial** et nos participations significatives :
 - **Agriteos en partenariat avec la société Ombrea**, propose un système d'ombrières intelligentes au service des agriculteurs.
 - **Société centrale photovoltaïque du Vallon Dol en partenariat avec EDF Renouvelables France**, porte le projet de production d'EnR à partir de panneaux photovoltaïques flottants sur une réserve d'eau.
 - **ENERéo**, créée en 2022 en partenariat avec SERGIES, développe un projet innovant d'ombrières photovoltaïques de canal.
 - **SAS Hydroelec Fontaine de Vaucluse** acquise en 2022 et détenue à 100% par SCP ERDT.
- **SCP Développement international** : valoriser nos projets à l'international et nos participations significatives :
 - **SCP - Sénégal.**
 - **SCPE Société du Canal de Provence ENGINEERING.**
 - **SARL PCP.**

II · LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ

L'analyse de la matrice de matérialité permet d'identifier les enjeux RSE majeurs de la SCP. Elle est représentée par une matrice, qui prend en compte à la fois les attentes des parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires, salariés...) mais également la prise en compte de ces enjeux par le comité de direction de l'entreprise. La mise en corrélation de ces deux axes permet d'identifier les enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de RSE et d'ajuster la stratégie de la Société.

1 · L'APPROCHE PAR LES RISQUES

Depuis de nombreuses années, la SCP a privilégié cette approche afin de déterminer les facteurs susceptibles de limiter ses performances. Dans le cadre des activités de la mission Audit interne, de la fonction QSE-RSE et des missions juridiques, des analyses de risques sont effectuées et régulièrement actualisées.

Par ailleurs, les projets d'une certaine envergure bénéficient d'une analyse de risques spécifique afin d'anticiper les éventuelles problématiques pouvant les affecter et envisager les solutions qui leur permettront d'en avoir une bonne maîtrise.

L'analyse spécifique des macros-risques pour la SCP fait également l'objet de sessions dédiées en comité de direction et de suivi de plans d'actions.

2 · LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE

Depuis plus de vingt ans, la SCP s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service, de sa performance environnementale, enfin dans celle de la Santé et Sécurité au Travail et celle de ses entreprises sous-traitantes (certifications obtenues : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

En 2019, la Société a souhaité qu'apparaisse plus clairement dans sa politique, la prise en compte de l'ensemble de ses responsabilités sociétales. Un « Système de Management de la Production Responsable » a ainsi remplacé le Système de management de la « Qualité Sécurité Environnement » (QSE), englobant ainsi tous les engagements de la SCP en matière de QSE et de développement durable (RSE).

3 · L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE

Pour identifier ses risques et enjeux RSE, la SCP s'est principalement appuyée sur les thématiques RSE, citées dans le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises. Finalement, 17 enjeux sont classés en trois familles : sociétal, environnemental et social.

Tableau des risques associés aux 17 enjeux

VOILET SOCIÉTAL

Risques	Enjeux
Perte de confiance des actionnaires, risque de non-respect du contrat d'objectifs, stagnation de l'activité	Implication dans le développement territorial
Augmentation des coûts, développement environnemental et sociétal à long terme, réputation et image	Achats responsables
Choix de solutions concurrentes, pertes de marchés et de clients, remise en cause de la stratégie, frein au développement, insatisfactions clients et parties prenantes	Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
Risques sanitaires, insatisfactions client, actes de malveillance et terrorisme (cyber sécurité), image et réputation	Qualité de l'eau
Image et réputation détériorées, perte de reconnaissance	Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
Retards technologiques sur l'offre de services et des biens sur le marché, manque de compétitivité, perte de parts de marché et de rentabilité	Innovation
Image, réputation, impact financier/pénal, perte de confiance des parties prenantes	Conformité et éthique des affaires

VOILET ENVIRONNEMENTAL

Image environnementale dégradée, détérioration de l'environnement, impact financier/pénal	Prévention des risques environnementaux et pollutions
Image environnementale dégradée, mauvaise gestion et gaspillage de la ressource, perte de confiance et risque de perte du contrat de concession	Préservation et gestion durable de la ressource en eau
Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Production d'énergies renouvelables
Détérioration de l'environnement, gaspillage, réputation et image	Economie circulaire

VOILET SOCIAL

Dégradation de la santé et de la sécurité des salariés et des sous-traitants, accidents absences maladie, impact financier/pénal, détérioration de la motivation et risque de réputation	Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes
Démotivation des salariés, conflits sociaux, dégradation de l'image	Dynamisme du dialogue social
Perte de compétences, perte de connaissances, difficultés de recrutement et départ des talents	Gestion des parcours professionnels
Démotivation des salariés, absentéisme, turn over	Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être
Manque d'optimisation de nos ressources humaines avec non prise en compte de la richesse des profils des collaborateurs SCP	Politique de diversité

4 · LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX RSE

Fin 2019, la SCP avait lancé une enquête auprès de ses parties prenantes, internes et externes, pour mieux cerner leurs attentes autour des actions de RSE conduites par la Société.

Cette enquête avait pour objectif d'identifier les enjeux considérés comme les plus importants et si ceux-ci étaient suffisamment ou insuffisamment pris en compte par la Société.

Afin de présenter les résultats de cette enquête, la réalisation d'une matrice de matérialité est apparue comme étant un choix d'autant plus pertinent que la SCP souhaitait consulter ses parties prenantes et évaluer la convergence de leurs visions au regard des spécificités de l'entreprise.

Pour établir l'axe des abscisses de cette matrice, le comité de direction de la Société avait évalué, au regard de ces dits enjeux, leurs attentes sur la performance opérationnelle de la Société.

Quant à l'axe des ordonnées, les parties prenantes, internes et externes, s'étaient prononcées à l'occasion de cette enquête.

Afin d'actualiser ces données, une nouvelle enquête parties prenantes a été menée par la SCP sur le dernier semestre 2023.

Tout comme en 2019, six familles ont été interrogées : les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les institutionnels, les partenaires et les salariés.

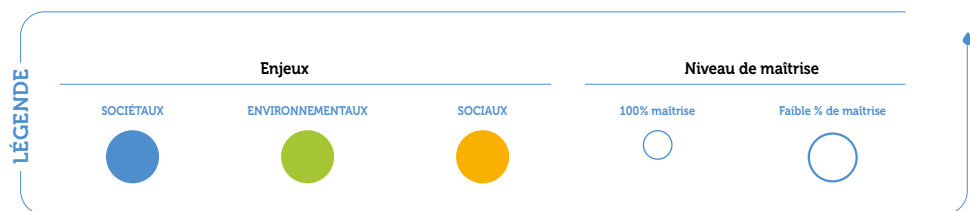
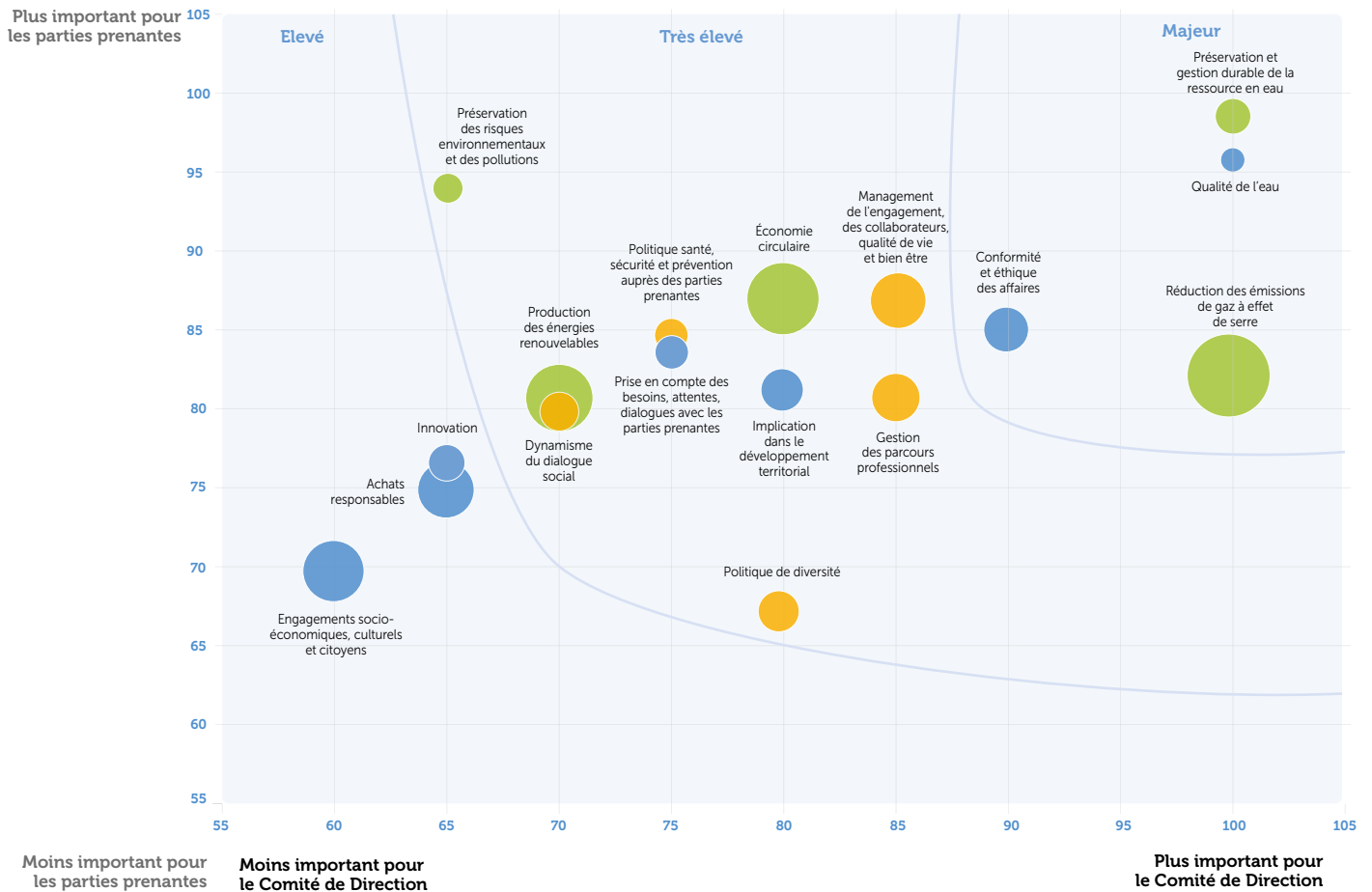
La consultation s'est déroulée en deux étapes :

- Une enquête quantitative, à partir du même questionnaire que précédemment, adressé par mail (5 271 envois) aux parties prenantes (ciblage exhaustif ou échantillonnage selon la taille). Au vu du taux de participation à 15 %, la qualité de l'information recueillie peut être considérée comme tout à fait satisfaisante.
- Une enquête qualitative réalisée parmi une vingtaine de parties prenantes sélectionnées : 17 entretiens ont été conduits en face à face.

Le Comité de Direction a, quant à lui, répondu au même questionnaire.

Les résultats de cette consultation se sont concrétisés par la réalisation de la nouvelle matrice de matérialité qui suit.

LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ 2023



Suite à la réalisation de cette nouvelle matrice, il nous est apparu important de comparer ces résultats avec la matrice de 2019. Il en ressort les principaux enseignements suivants :

o Pour les parties prenantes

Au global, le positionnement de l'importance de chacun de ces enjeux reste stable par rapport à 2019 à l'exception de l'enjeu « Politique de diversité » considéré comme moins important et de l'item « innovation » considéré comme plus important.

La SCP est reconnue par ses parties prenantes pour avoir un bon niveau de maîtrise sur les enjeux de :

- La « Qualité de l'eau »,
- La « Prévention des risques environnementaux et des pollutions »,
- La « Politique de santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes »,
- La « Conformité et éthique des affaires »,
- La « Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes »,
- La « Prévention des risques environnementaux et des pollutions ».

A noter, une progression du niveau de maîtrise pour presque tous les enjeux, entre 2019 et 2023, y compris sur les enjeux considérés comme moins bien maîtrisés.

○ Pour le Comité de Direction

L'enjeu « Préservation et gestion durable de la ressource en eau » est toujours en tête, positionnement renforcé par les sécheresses de ces deux dernières années.

On note une progression de l'importance des enjeux « Réduction des émissions de gaz à effet de serre », « Achats responsables » et « Economie circulaire ».

Cette hiérarchisation reflète une vision plus large des enjeux du dérèglement climatique. Les enjeux, « Production des énergies renouvelables » ou « Innovation », considérés comme des moyens d'action, sont ainsi redescendus dans le classement.

Le niveau de maîtrise de l'enjeu « Implication dans le développement territorial a fortement augmenté, reflet de notre politique de concertation, de sensibilisation et de partage de la politique d'aménagement et de sécurisation avec les acteurs du territoire.

○ Comparaison du positionnement du Comité de Direction par rapport à ses parties prenantes sur l'importance de ces enjeux

La hiérarchisation de l'importance des 17 enjeux par le Comité de Direction et par les parties prenantes concorde sur le haut niveau d'importance que revêt la « Préservation et gestion durable de la ressource » et la « Qualité de l'eau ».

Il y a concordance également sur 3 enjeux de plus faible importance : Innovation, Achats responsables et Engagement socio-économique culturel et citoyen.

Le classement diffère pour « Prévention des risques environnementaux et des pollutions », très important pour les parties prenantes et moins pour le Comité de Direction, cette thématique étant pleinement intégrée dans « Préservation et gestion durable ». Inversement pour « Réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Très important pour le Comité de Direction apparaît plus faiblement pour les parties prenantes.

○ Comparaison du positionnement du Comité de Direction par rapport à ses parties prenantes sur le niveau de maîtrise de ces enjeux

Parmi les 9 enjeux considérés comme totalement maîtrisés par le Comité de Direction, 7 se retrouvent parmi les mieux maîtrisés du point de vue des parties prenantes, avec un niveau de maîtrise compris entre 84% et 92%.

Les enjeux les moins maîtrisés concordent, pour la plupart d'entre eux, entre les parties prenantes et le Comité de direction.

En conclusion,

Les 17 enjeux sont considérés comme suffisamment convergents par la SCP et ses parties prenantes et de nature par conséquent à être retenus dans la stratégie RSE. Une priorisation a toutefois été établie en fonction de leur positionnement :

Elevé (pour les enjeux ayant une note située entre 55 et 80)

- Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
- Achats responsables
- Innovation

Très élevé (pour les enjeux ayant une note située entre 80 et 90)

- Prévention des risques environnementaux et pollutions
- Production d'énergies renouvelables
- Economie circulaire
- Implication dans le développement territorial
- Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
- Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes
- Dynamisme du dialogue social
- Gestion des parcours professionnels
- Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être
- Politique de diversité

Majeur (pour les enjeux ayant une note supérieure à 90)

- Préservation et gestion durable de la ressource en eau
- Qualité de l'eau
- Conformité et éthique des affaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière comprend les activités de la SCP, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et celles de sa filiale française OSHUN. L'ensemble des collaborateurs qui dépendent de ces structures est ainsi pris en compte dans les politiques et actions de la Société et dans les indicateurs chiffrés.

Il convient de souligner que les indicateurs clés qui sont mentionnés dans les tableaux figurant dans la DPEF sont calculés et suivis sur l'année civile. A l'exclusion de l'indicateur « Taux de rendement » qui est calculé sur une année glissante du 01/10/N-1 au 30/09/N.

Par ailleurs :

- les 2 thématiques suivantes ne sont pas significatives au regard des activités de la SCP et ne sont pas à mentionner dans la DPEF : gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il ne s'agit pas de l'activité principale de la société mais la SCP mène néanmoins des actions correctives pour en réduire l'impact (ex : travail mené avec la restauration d'entreprise pour limiter le gaspillage, compostage...)
- nous avons bien pris connaissance de la loi du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 « visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves [...] ». Cette mesure est applicable pour toutes les DPEF établies à compter du 3 août 2023, indépendamment de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice concerné. » A ce jour, la SCP compte deux réservistes. Aucune politique générale n'a été mise en place. Il s'agit d'actions individuelles.

III · VOLET SOCIÉTAL

1 · IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A · Politique

Dans le cadre de sa mission de service public, la Société du Canal de Provence a pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés, jusqu'en 2038, terme du délai de concession.

Sur la période 2021-2027, les objectifs, pour l'aménagement et le maintien au nominal des performances des infrastructures hydrauliques concédées, sont fixés dans le contrat d'objectifs 2021 – 2027 validé en décembre 2020 par le conseil d'administration. Ils se traduisent par la mise en œuvre de deux programmes :

- Le programme d'investissement, qui met en œuvre les orientations du Plan d'Aménagement et d'Investissement (PAI) sur l'ensemble du territoire concédé jusqu'à la fin de la concession (2038) et représente un investissement global de 620 millions d'euros. Le Plan d'Aménagement et d'Investissement est déployé en Programmes Opérationnels d'Investissement (POI), par périodes de trois ans, sur lesquels les plans de financement sont contractualisés : POI 2021-2023, POI, 2024-2026,...
- Le programme de rénovation, articulé en plans quinquennaux financés par les reprises de provisions prévues dans le contrat de concession. Pour la période 2023-2027, le montant est de 157,5 millions d'euros.

La mission de la SCP est par ailleurs encadrée par un contrat d'objectifs établi avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la période 2021-2027. Ce contrat d'objectifs précise les enjeux en lien avec la politique régionale de gestion de l'eau et de la biodiversité :

- anticipation du changement climatique et la préservation de la ressource,
- poursuite de l'aménagement hydraulique avec une répartition équitable de l'investissement entre les territoires régionaux et l'accompagnement de la transition dans le domaine agricole pour préserver le potentiel économique de production,
- protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité.

Ce programme d'investissement vise en premier lieu la desserte en eau des territoires ruraux : 70 % du programme d'investissement porte sur la création de réseaux à dominante hydroagricole dans les Alpes de Haute-Provence, dans le Var et dans le Vaucluse.

L'irrigation doit évoluer, prioritairement dans les bassins en tension vers une irrigation « de résilience », qui se caractérise par trois composantes :

- être plus économe en eau, en étant centrée sur la sécurisation de la production agricole et en contribuant ainsi à une plus grande résilience de l'agriculture,
- s'accompagner d'une évolution des assolements et des pratiques culturales pour rendre plus efficaces les apports réduits en eau,
- viser une conduite des cultures non pas à l'objectif maximum de production mais vers un optimum faisant converger rentabilité agricole et économie de la ressource en eau.

Les études prospectives réalisées jusqu'ici sur le périmètre de la concession régionale (Cf. les résultats de l'étude R2D2 menée avec INRAE/EDF/ACTEON/ LTHE GRENOBLE/ IPMC/SCP sur la période 2010-2014) ont montré qu'à l'horizon 2050 les ressources en eau superficielles projetées dans le bassin du Verdon permettront de satisfaire tous les usages actuels, ainsi que les usages futurs identifiés dans le cadre du programme d'aménagement de la SCP. Toutefois, sur le bassin de la Durance comme sur celui du Verdon, les effets du changement climatique impacteront la gestion des barrages hydroélectriques et provoqueront des conflits d'usages, plus intenses et plus fréquents, entre la production d'énergie, le maintien des cotes de compatibilité touristique et la pleine satisfaction des usages urbains, industriels, agricoles et ruraux. En outre, la SCP sera également amenée à compenser certaines ressources locales impactées par le changement climatique.

Une actualisation est en cours et sera finalisée en 2024, pour tenir compte des scénarios climatiques les plus récents issus des derniers rapports du GIEC et de ce qui apparaît comme une accélération du réchauffement. C'est notamment l'objectif du projet C3PO , en cours, piloté par le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) et soutenu par la plupart des acteurs régionaux, qui tirera parti des scénarios climatiques du projet EXPLORE 2 (porté par INRAE et l'Office International de l'eau (OiEau)) et de scénarios de demande en eau également actualisés.

B · Actions 2023

Les programmes d'investissements et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante aux entreprises, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres et de sous-traitances.

- 1. Dans le Vaucluse**, un programme de développement des réseaux agricoles sur le Luberon et le Calavon, conçu en 2015 lors du rattachement de ces territoires à la concession régionale, s'élève à plus de 40 millions d'euros sur 10 ans. Il est mis en œuvre depuis cette date, avec un objectif d'augmentation des périmètres agricoles équipés à l'irrigation de 3 500 ha. Un deuxième programme est en cours d'élaboration avec les acteurs du territoire permettant de sécuriser des périmètres agricoles de 2 300 ha supplémentaires.
- 2. À l'échelle du Plateau de Valensole**, plus de 6 000 ha de lavandin sont actuellement cultivés. L'accès à l'eau est un critère déterminant pour sécuriser, développer et diversifier les productions agricoles et donc favoriser le développement économique et l'emploi sur ce territoire (près de 265 exploitations agricoles et la coopérative collectrice d'huile essentielle de lavandin la plus importante au monde fédère 200 agriculteurs).
- 3. Enfin dans le Var**, les derniers épisodes de sécheresse ont eu un impact très important sur les cultures et en particulier sur les vignobles exposés à des pertes de capital végétal. Les restrictions à l'irrigation de la vigne pour la production de vin à appellation d'origine contrôlée, ont depuis quelques années été allégées par décret, en faisant notamment référence au risque que peut faire peser le stress hydrique sur la qualité de la production viticole. De nombreuses demandes des territoires actuellement déficitaires en eau ont ainsi été formulées pour une sécurisation depuis les réseaux du Canal de Provence et la ressource transférée depuis le Verdon.

La SCP est ainsi confrontée dans le Var à un nouveau défi : celui d'aménager à l'irrigation, dans des délais relativement courts, des territoires agricoles entiers de l'ordre de 20 000 ha. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre avec des volumes d'eau limités et en évitant une saturation des réseaux les normes de dimensionnement ont ainsi été adaptées afin d'imposer aux viticulteurs des pratiques d'irrigation localisée de type « goutte à goutte ».

Les programmes d'investissement et de rénovation ont totalisé pour l'année 2023 un montant de dépenses de **89,1 millions d'euros**. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- **54,7 millions d'euros d'investissement**,
- **33,9 millions d'euros en dépenses de rénovation**, nettes des recettes de 0,54 M€ (déviation de conduites, ...).

Pour mieux appréhender l'importance des investissements dans le domaine des travaux neufs et de la rénovation, quelques opérations significatives réalisées en 2023, sont décrites ci-après :

PRINCIPALES OPÉRATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023

Réalisation 2023	Coût des travaux	Gain sociétal
<p>Développement d'infrastructures de transport d'eau et de réseaux d'irrigation agricole sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation de l'alimentation du souterrain des Maurras (04) - Pierrefeu, sécurisation AEP région toulonnaise (83) - Mirabeau, Oppède-Maubec (84) - Valensole, Le Thor Jabron (04) 	<p>18,8 millions d'euros</p>	<p>Participation au renforcement de la résilience de l'agriculture provençale face au changement climatique.</p> <p>Et à la sécurisation de la desserte en eau urbaine.</p>
<p>Des travaux de renouvellement des réseaux les plus anciens, sont entrepris avec pour objectif le remplacement de 20 kms chaque année.</p> <p>Des travaux de rénovation des infrastructures de transport (adduction principale, canaux et aqueduc, souterrain des Maurras).</p> <p>Des travaux de rénovation de l'usine de traitement de Valensole.</p>	<p>4,5 millions d'euros</p> <p>10 millions d'euros</p> <p>0,6 millions d'euros</p>	<p>Conserver un patrimoine hydraulique en bon état et limiter les fuites dans le réseau de distribution.</p> <p>Conserver un patrimoine hydraulique en bon état.</p>

Par ailleurs, il est notable que ces programmes d'investissement et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante :

- aux entreprises sous-traitantes, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres. En revanche, même si le recours aux entreprises de travaux publics est très important, et les montants de travaux en attestent, la SCP n'est toutefois pas en mesure d'apprécier l'impact de son activité sur la création d'emploi territorial indirect,
- aux fournisseurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au-delà des achats de travaux, il convient de souligner que les achats de fournitures et services s'effectuent majoritairement dans cette même région.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Taux de réalisation du programme d'investissement en cumul depuis 2021	82% de 33 M€	85% de 68,7 M€	97% de 117,2 M€	276,9 M€	Soit 41% d'avancement sur 3 ans à comparer à 43% de prorata temporis.
Taux de respect du programme de rénovation	83% de 30,3 M€	108 % de 34,8 M€	98% de 34,7 M€	Plan quinquennal de 157,5M€ 2023-2027	97% de réalisation des programmes en moyenne sur les 3 années.
Nombre total de recrutement en CDI	31	65	65	n/a	Les embauches en CDI témoignent de la forte dynamique en matière de recrutement chaque année.

INDICATEURS

2 · ACHATS RESPONSABLES

A · Politique

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'entreprise Eau'Rizon 2027, la SCP a adopté une nouvelle politique d'achats responsables en janvier 2023. Outre la poursuite d'objectifs de performance et de sécurisation des achats, cette politique doit agir en accélérateur pour atteindre les objectifs RSE de la Société.

Dans le cadre de la restructuration de son processus achat commande publique, la SCP adopte les principes des normes d'achat responsable et la norme européenne « Intégrité et responsabilité des achats publics ».

L'objectif de la SCP est de développer une collaboration créatrice de valeurs partagées avec ses fournisseurs, en construisant, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée.

La SCP s'assure du respect et du suivi de ses obligations en matière de **délais de paiement**. Les acheteurs détectent et préviennent des situations de **dépendance économique** de fournisseurs ou prestataires.

La politique d'Achats Responsables vise aussi à intégrer, dans les différentes étapes du processus de contractualisation, les aspects de **développement durable**. Les achats doivent participer à la sobriété énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tous les leviers disponibles seront ainsi actionnés.

La SCP affirme son ambition de développer une sous-traitance socialement responsable. Elle favorise le recours aux structures du secteur de **l'insertion par l'activité économique** qui ont pour mission d'aider l'insertion des jeunes et des personnes en situation d'exclusion professionnelle ou de handicap.

B - Actions 2023

- Mise en place d'un processus de planification annuelle achats avec identification des potentiels d'achats responsables de chaque projet.
- L'insertion d'heures de travail réservées aux publics en difficulté d'accès à l'emploi est devenue la règle dans les marchés de travaux.
- Mise en place de dispositifs amplifiés pour la collecte et le tri de déchets au restaurant d'entreprise.
- Approche du réseau GESAT pour planifier un audit de la planification achats et y déceler des opportunités d'achats orientables vers le secteur protégé.
- Poursuite de la démarche de sobriété dans les achats avec pour objectif de réduire les dépenses non essentielles qui impacteraient l'environnement (chasse au gaspillage).

C - Indicateurs 2021-2023

Une analyse des comptes fournisseurs a permis d'établir, pour l'année 2023, la décomposition des achats tels qu'ils figurent dans le tableau suivant.

TOTAL DES ACHATS FACTURÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 À 2023

Catégories d'achats en Millions d'euros à la SCP	2021	2022	2023
Achats de fournitures et services	9,35	14,21	18,44
Achats de travaux (investissements, rénovation)	32,52	42,72	55,34
Total achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,87	56,93	73,78
Total des achats annuels HT	71,8	89,13	117,73

Commentaires : les impôts et les taxes sont exclus du calcul de l'indicateur.

Le total des achats annuels en région PACA est calculé en ne considérant que les fournisseurs directs de 1er rang sans tenir compte des fournisseurs de 2nd rang dont le siège social est localisé en région PACA.

En 2023, cette analyse des comptes fournisseurs permet de mettre en évidence que 63 % des achats (biens, services, travaux) sont effectués avec des fournisseurs, implantés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette valeur élevée est stable par rapport à 2022. Ces chiffres confirment l'implication de la SCP dans le développement des activités territoriales et, par un effet multiplicateur, les impacts sur l'économie locale.

Il est également intéressant de relever que la SCP a recruté pour l'ensemble de ses activités, 65 personnes en CDI, créant ainsi, comme chaque année, de l'emploi territorial direct.

3 . PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes de la SCP regroupent l'ensemble des acteurs qui ont un intérêt dans ses propres activités et peuvent :

- o Participer à sa vie économique (actionnaires, clients, fournisseurs, institutionnels, salariés...),
- o Influencer son comportement en interne et en externe (syndicats, CSE, associations, médias...),
- o Être concernées, directement ou indirectement, par ses activités (clients, collectivités locales, État, bailleurs de fonds internationaux...).



Les clients

A - Politique

Du fait de la multiplicité des activités, les clients relèvent de typologies très variées : collectivités territoriales, particuliers, agriculteurs, industriels, PME-TPE, administrations étrangères... Une même ambition anime la politique clientèle conduite par la Société pour l'ensemble de ses métiers, une très forte culture de l'écoute client.

La satisfaction et la performance de notre relation client sont les deux enjeux majeurs qui guident la politique « client » conduite par la Société.

C'est dans cet esprit que la Société poursuit donc son dispositif d'écoute client afin de recueillir les retours de sa clientèle dont les besoins et attentes évoluent sans cesse (rapidité de la prise en charge, digitalisation, etc...).

Pour y répondre, l'offre de service et l'accompagnement évoluent donc en permanence. La notion de performance guide également cette politique. C'est pourquoi, la Société s'intéresse à l'ensemble des processus, lesquels sont repensés régulièrement afin de mettre en évidence et remédier aux « irritants » et s'assurer ainsi d'une amélioration continue de la qualité de ses services.

C'est ainsi que le projet d'entreprise porte très naturellement, dans ses axes stratégiques, la satisfaction client avec pour objectif, d'assurer une relation client multicanale tout en maintenant une grande proximité avec la clientèle.

B - Actions 2023

La SCP s'inscrit toujours dans la même perspective de modernisation de sa relation client.

Pour les clients du service de l'eau, la démarche dite du « parcours client » a été clôturée mais pour autant, l'ensemble des processus ont continué à être analysés et améliorés au fil de l'eau. De plus, à l'instar de l'année précédente, l'accent a été mis sur la recherche du bon équilibre dans la gestion des flux et ce, sur l'ensemble des canaux à la disposition des clients.

Ainsi, sur l'année 2023, nous pouvons retenir les grandes actions suivantes :

- L'amélioration continue des processus de l'activité de la relation client et contractuelle à travers des retours d'expériences collaborateurs, clients et des benchmarks.
- L'adaptation de l'organisation journalière et hebdomadaire des équipes de la relation client pour répondre au mieux aux flux entrants.
- Le démarrage du projet de déploiement d'un outil de CRM (Customer Relationship Management) interservices pour améliorer la traçabilité et le partage de nos informations propres à la clientèle et la gestion commerciale pour l'ensemble des activités de la société.
- Le développement d'interactions privilégiées avec les clients agriculteurs via la mise en place d'interlocuteurs et d'actions dédiés à cette clientèle (rendez-vous terrain, réunions collectives).
- Le renforcement des interactions avec les collectivités et SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour la gestion des contrats incendie.

Deux indicateurs permettent de suivre la relation client, via l'activité du Centre Service Clients, dans le cadre du Système de Management de la Production Responsable : le taux de réclamations écrites et téléphoniques et l'indicateur de satisfaction globale du service de l'eau.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Nombre de réclamations totales / nombre de clients en ‰ ¹	1.55 ‰ 74 / 47 794 * 1 000	1.39 ‰ 67 / 48 157 * 1 000	1.19 ‰ 58 / 48 638 * 1 000	< 2 ‰	De la même façon que les deux années précédentes, nous sommes témoins d'une baisse des mécontentements clients et particulièrement des réclamations. La proximité entre exploitation et relation client et la mise à jour continue des process avait permis cette première baisse. Cette dynamique s'explique également par la maîtrise de plus en plus poussée des demandes techniques et financières souvent en cause des réclamations.
Satisfaction globale du service de l'eau. ²	7,5/10	7,9/10	7,7/10	7,5/10	Cette année, la note attribuée par 1 334 répondants à travers 7 enquêtes a pu être prise en compte. Avec un panel bien plus important, la notation reste très similaire année après année ce qui est signe de stabilité dans la qualité de service à disposition des clients.

INDICATEURS

Indicateur ¹ La définition de l'indicateur a évolué en 2021 ; les mails, les courriers, les réclamations via les réseaux sociaux et les appels téléphoniques sont tous comptabilisés, sous les deux conditions suivantes : une réponse écrite doit être adressée au client et un dossier doit être ouvert dans la mesure où un traitement particulier est à effectuer. Une simple communication n'est pas prise en compte.

Indicateur ² Changement de méthodologie en 2022 : dorénavant, pour une plus grande représentativité du parcours client sur l'année d'analyse et en lien avec le déploiement du programme d'écoute clientèle, l'indicateur de satisfaction correspond à la moyenne de la question de satisfaction adressée à travers nos différentes enquêtes (nouveaux clients, réclaments, post-intervention, etc.). Avec l'ancienne méthode, le chiffre aurait été de 7,6 en 2022.

La qualité de l'eau

A · Politique

L'enjeu sur la « qualité de l'eau » fait partie intégrante des aspects sociétaux dans la mesure où il participe des composantes majeures de la « satisfaction client ».

Depuis la ressource en eau brute (Cf. le paragraphe sur « la préservation et gestion durable de la ressource en eau »), la surveillance de la qualité de l'eau est présente aux différentes étapes du processus. Du transport de l'eau, à sa production, puis à sa distribution, des contrôles sanitaires constants et réguliers sont mis en œuvre et suivis grâce au laboratoire d'analyse des eaux de la SCP.

Trois composantes stratégiques et un partenariat privilégié initié en 2008, avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), contribuent à assurer la qualité d'eau :

- un premier axe réglementaire qui concerne les périmètres de protection et la qualité de l'eau brute,
- un second qui porte sur la démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages,
- un troisième qui relève des mesures de surveillance de la qualité de l'eau brute, traitée et potable,
- un partenariat privilégié sur la ressource Verdon avec le PNRV.

Les périmètres de protection

Les périmètres de protection permettent de garantir une qualité d'eau brute et d'éviter ainsi les risques de pollution dus à d'éventuelles activités. Cette démarche est toujours en cours et concerne l'ensemble des ouvrages du canal de Provence (Bouches-du-Rhône et Var). Parallèlement, la SCP a engagé une étude et des travaux pour renforcer le suivi en continu de la qualité de l'eau brute dans ses ouvrages de transport.

La démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages

Face à de nouvelles menaces telles que les actes de malveillance et le terrorisme, la Société a été amenée à revoir la conception de ses ouvrages et à renforcer la protection des ouvrages existants. Par ailleurs, la SCP déploie des procédures organisationnelles de sûreté permettant d'agir en toute sécurité pour le personnel en lien avec les services de secours et d'ordre de la sécurité publique.

Depuis 2016, la SCP s'est ainsi engagée à renforcer la sûreté de ses ouvrages et à prévenir les risques sanitaires intégrant le risque de malveillance et non plus seulement le risque technologique.

Les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

La surveillance de la qualité des eaux doit permettre :

- la garantie de la qualité des eaux brutes prélevées, distribuées et stockées vis-à-vis des usages prévus,
- le respect des limites et des références de qualité prévues par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine,
- le respect des exigences contractuelles pour les eaux traitées à usage industriel,
- l'établissement d'une base de données sur l'évolution de la qualité des eaux de nos diverses ressources.

Cette surveillance s'effectue grâce au :

- suivi en continu des capteurs de qualité d'eau,
- à la mise en œuvre du programme d'autosurveillance mis en place par la SCP mis à jour annuellement,
- au contrôle réglementaire organisé par les autorités sanitaires (ARS).

Un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon

La convention de solidarité 2021-2026 conclue entre le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et la Société du Canal de Provence a réaffirmé une volonté de partenariat qui existe depuis 2008.

En 2023, les deux partenaires ont souhaité élargir le champ de la convention historiquement centrée sur la préservation de la qualité des eaux du Verdon.

La sécheresse de 2022 a en effet fait émerger d'autres sujets nécessitant de renforcer cette solidarité des territoires aval qui bénéficient des eaux du Verdon vers les territoires amont dont le développement repose également sur les retenues d'Esparron, de Sainte-Croix et de Castillon.

L'avenant à la convention a été signé en juillet 2023, à l'occasion de l'inauguration d'un ponton flottant favorisant l'adaptation des mises à l'eau au lac de Sainte-Croix à Moustiers-Sainte-Marie.

Le mécanisme d'attribution d'aides de la SCP jusqu'alors réservé aux opérations de préservation de la qualité de l'eau s'ouvre ainsi à quatre nouveaux objectifs :

- l'amélioration des connaissances des eaux souterraines et superficielles, par la réalisation d'une étude des masses d'eau stratégiques souterraines et la mise en place d'un réseau de suivi de qualité des eaux superficielles,
- l'accompagnement des actions en faveur de la sécurisation de l'accès à l'eau dans les communes du Verdon concernées par les pénuries,
- la mise en œuvre d'actions en faveur des chiroptères dans les basses gorges du Verdon,
- l'accompagnement de l'adaptation des infrastructures et des activités de loisirs et touristiques autour des retenues du Verdon pour anticiper et mieux traverser les futurs épisodes de sécheresse et l'adaptation au marnage des retenues.

B · Actions 2023

◆ Actions sur les périmètres de protection

La mise en œuvre des périmètres de protection sur les ressources et les ouvrages hydrauliques concerne le canal de Provence (Bouches-du-Rhône et Var), la retenue de Trapan (Var) et les puits de l'Arc (Bouches-du-Rhône).

- Le canal de Provence
L'enquête publique pour les ouvrages situés dans le département des Bouches-du-Rhône a été réalisée du 13 mars au 14 avril 2023. La commission d'enquête a rendu un avis favorable à l'unanimité et sans réserve, en suggérant quelques réflexions d'aménagement des prescriptions de protection dans les cas où le risque s'avère négligeable. Ces recommandations ont été prises en compte dans l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2023 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection sur le canal de Provence et autorisant l'usage pour la consommation humaine.
La démarche pour le Var a été repoussé à début 2024.
- La retenue de Trapan
L'hydrogéologue agréé désigné par l'ARS (Agence Régionale de Santé) DD83 a rendu son avis le 21 décembre 2023 dans lequel il définit le tracé de Périmètre de Protection Immédiate (PPI) autour de la retenue et les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) correspondant au bassin versant. L'ARS DD83 devrait signifier un avis favorable à l'instauration des périmètres de protection début 2024 à l'issue de quoi la SCP engagera la démarche administrative (enquête publique). Celle-ci ne devrait démarrer au mieux que fin 2024 en raison du manque de disponibilité des services de la Préfecture 83.
- Les puits de l'Arc
La SCP est en attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé qui a réalisé sa mission au cours de l'année 2023.

◆ Actions en lien avec la démarche de renforcement de la sureté des ouvrages

Les travaux suivants ont été réalisés :

- installation de 132 caméras pour mieux protéger les ouvrages sensibles,
- le programme de renforcement des clôtures et portails a été achevé sur l'ensemble des usines de traitement d'eau et se poursuit sur les ouvrages soumis aux périmètres de protection,
- des projets particuliers de sécurisation ont été engagés sur certains grands ouvrages dont il n'est pas souhaité de donner plus d'information.

◆ Actions en lien avec les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

En 2022 et 2023, la SCP a fait appel à une entreprise spécialisée dans l'analyse de données satellitaires pour le suivi de la qualité de l'eau de certaines de ses réserves. Cette solution innovante permet à la SCP de renforcer le suivi de certains paramètres de qualité de l'eau et de programmer des alertes en cas de dépassement de valeurs seuils.

La SCP s'est engagée depuis 2020 dans une démarche de Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur l'usine de traitement d'Hugueneuve à Ollioules et, depuis 2021, sur les stations de potabilisation de Saint-Maximin et Pourcieux. Il s'agit d'une approche globale de maîtrise des risques visant à garantir la sécurité sanitaire des eaux distribuées. Les plans d'actions issus des deux premières phases ont été validés en 2023, en présence de l'Agence Régionale de Santé et font l'objet d'un suivi depuis. La SCP prévoit en 2024 la réalisation d'un PGSSE pour les stations de potabilisation du plateau de Valensole.

En mai 2023, dans le cadre des analyses annuelles de première adduction*, un parasite de type cryptosporidium a été détecté dans les eaux brutes qui alimentent la station de traitement des Barjaquets. De concert avec l'ARS (Agence régionale de santé), des analyses complémentaires ont permis d'identifier des traces en très faible quantité à l'aval de l'UPEP des Barjaquets ce qui a généré des arrêtés de restriction d'usage sur le territoire et le déclenchement d'une cellule de crise au niveau SCP. Cette crise s'est poursuivie jusqu'à fin-juin.

Des mesures correctives ont été mises en œuvre comme l'augmentation des dosages de réactifs pour renforcer le traitement de l'eau et la pose en urgence d'un skid (module de traitement mobile) de traitement par désinfection UV pour détruire ce parasite. Un suivi strict des paramètres et de l'exploitation s'est poursuivi durant l'été. Une solution définitive de traitement a été étudiée dans le courant de l'été et a été mise en service en novembre.

Les analyses de première adduction ne faisant pas partie du programme d'autosurveillance, les résultats de ces analyses n'apparaissent pas dans les indicateurs qualité de l'eau présentés ci-dessus.

* Analyses exigées par l'ARS dans le cadre des demandes d'autorisation d'utiliser l'eau du Canal de Provence en vue d'une alimentation en eau potable d'un réseau collectif privé.

◆ Actions en lien avec un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon

La convention cadre de partenariat 2021-2026 entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la Société du Canal de Provence se traduit par un programme opérationnel prévoyant que la SCP contribue aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau. Un bilan mi-parcours de la convention des actions menées en 2021, 2022 et 2023 en faveur de la préservation de la qualité des eaux du Verdon peut être établi.

16 nouvelles conventions financières ont été signées en faveur du territoire dont :

- 7 nouvelles stations d'épuration en faveur des collectivités pour la réalisation de nouveaux équipements ou pour l'amélioration d'équipements existants,
- 3 équipements de type toilettes sèches permettant de limiter les pollutions diffuses,
- 1 opération de dépollution du lac et des berges de Sainte-Croix avec l'enlèvement de carcasses d'embarcations abandonnées et autres déchets (26 tonnes de déchets ramassés),

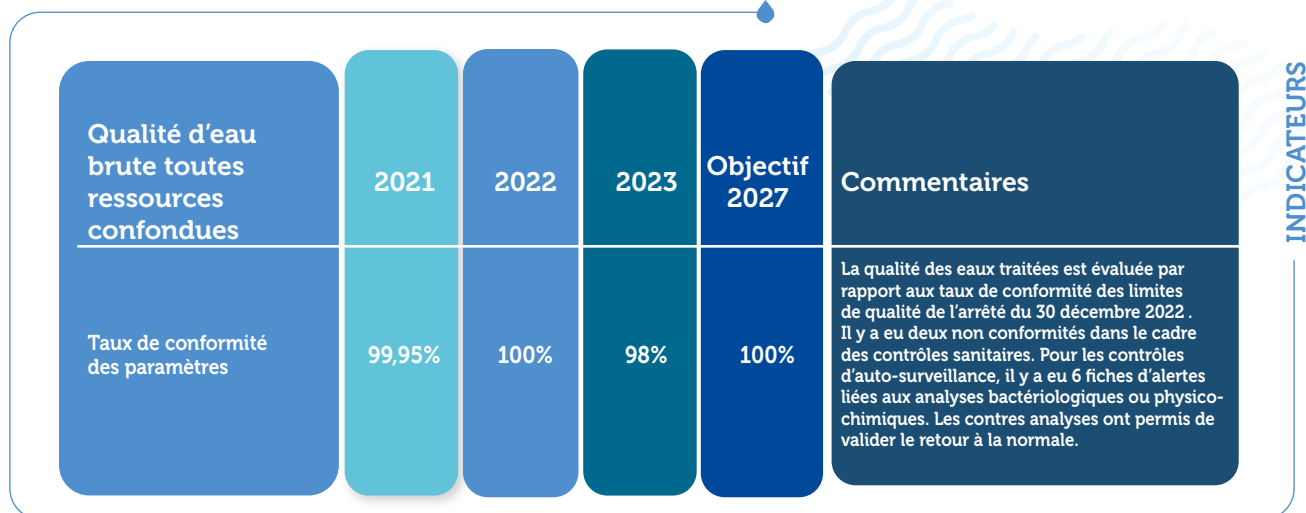
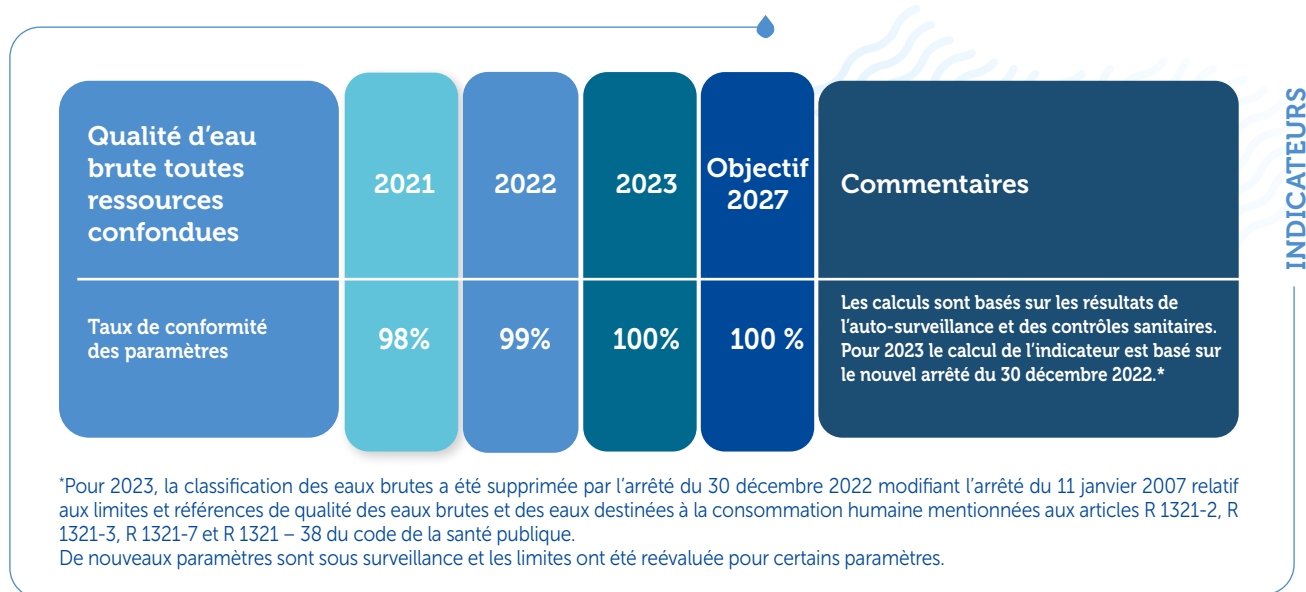
- o l'acquisition de kits antipollution huile et hydrocarbures,
- o l'installation de pontons flottants modulables sur 3 communes du pourtour du lac de Sainte-Croix.

La prise de compétences de l'eau et de l'assainissement par les communes et les collectivités ainsi que la pandémie ont ralenti l'avancement de ces opérations.

Sur les 3 années, 365 000€ ont été versés pour une enveloppe disponible de 350 000€/an, mais le rythme des réalisations et des paiements devrait s'accélérer sur les trois prochaines années.

Les financements proposés par la SCP proviennent des recettes du service de l'eau afin de marquer la solidarité aval / amont.

C. Indicateurs 2021-2023



Dans le cadre de son rapport annuel au conseil d'administration, la Société établit notamment un « Rapport du délégataire de la concession régionale 2023 ». Un chapitre détaillé est consacré à la politique de surveillance de la qualité de l'eau, appréciée au travers d'indicateurs spécifiques à l'eau brute et à l'eau traitée.

Engagements socio-économiques, culturels et citoyens

A - Politique

Convaincue de l'intérêt de progresser ensemble pour répondre au défi du changement climatique, la SCP a poursuivi une politique active de développement de synergies et d'échange avec l'ensemble des acteurs de son écosystème, basée sur l'écoute, l'engagement et l'intérêt général. En organisant ou participant à de nombreux événements et rencontres, la SCP continue de s'affirmer comme acteur reconnu de la transition écologique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Elle partage son expérience et valorise son innovation et l'ensemble de ses expertises d'aménageur et opérateur hydraulique, comme de concepteur/développeur de solutions d'adaptation.

Cette politique s'accompagne d'un devoir de sensibilisation et d'information des publics (clients, grand public, jeunes générations...) sur les grands enjeux de la ressource pour développer la culture de la gestion économe de l'eau et éclairer les débats de société.

B - Actions 2023

Actions socio-économiques

Rencontres avec les acteurs institutionnels et économiques régionaux

En 2023, la SCP a resserré ses liens avec les élus et acteurs des territoires pour échanger sur les projections de la gestion de l'eau et valoriser la concession régionale du canal de Provence. On peut notamment citer :

- les rencontres avec la préfète de Vaucluse et le sous-préfet d'Aix-Provence, le Président et la Vice-Présidente du Conseil départemental du Var, la Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et le Vice-Président de la Région Sud,
- les rencontres avec des entreprises et agriculteurs clients du service de l'eau, avec les présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Sud et d'Aix-Marseille-Provence, avec le Club économique du Top 20,
- la participation aux congrès des maires, des départements, aux « Assises de l'eau » des Hautes-Alpes et du Var, ainsi qu'aux Etats Généraux de l'eau organisés par la Région Sud,
- la participation à la présentation du Plan Eau du Président de la République en présence du Ministre de la Transition écologique et du Président de la Région Sud à Savines-le-Lac.

En parallèle, la SCP a organisé ou pris part à de nombreux événements du territoire régional :

- organisation de visites de chantier sur les aménagements du canal de Provence : extension des réseaux sur les communes de Mirabeau, la Tour-d'Aigues et la Bastidonne (84), création de la station de pompage de Pradelle (04), rénovation de la station de Pré-Combeaux à Manosque (04), sécurisation de l'alimentation en eau des territoires en amont des travaux EDF dans la galerie des Maurras (04),
- participation aux foires et salons : foire de Brignoles (83), à l'assemblée générale des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône, salon des Agricultures de Provence (13)...

Valorisation des expertises et échanges avec les communautés d'experts

La SCP s'est impliquée au sein d'un écosystème technique, scientifique et professionnel riche, comme en témoigne en 2023 :

- la participation à des salons professionnels comme Pollutec à Lyon et le Salon International de l'Agriculture à Paris via deux conférences sur la planification écologique et les enjeux de partage de la ressource en eau, aux côtés du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, du Président de la Région Sud, du Président de la Chambre régionale d'Agriculture et de nombreux partenaires,

- o la co-organisation du 1er colloque sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) dans la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire avec l'AFEID, la Chaire ELSA-PACT et l'INRAE,
- o la participation à différents congrès et colloques : 5ème forum méditerranéen de l'eau organisé par la Région Sud, congrès national de l'ASTEE, colloque « Anticiper pour mieux planifier » organisé par la chaire partenariale Eau, Agriculture et Changement climatique, 25ème congrès de la Commission Internationale de l'Irrigation et du Drainage (ICID) ;
- o la contribution à différentes réunions techniques organisées par les clusters d'innovation Capenergies, AquaValley et Ea Eco Entreprises ou encore lors de la journée technique régionale sur les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGGSE).

Accueil de délégations

Dans le cadre de ses activités d'ingénierie qui se réalisent en région, sur le territoire national et à l'international, la SCP valorise le modèle provençal de gestion de l'eau et partage son expertise avec des délégations qu'elle accueille telles que :

- o une délégation costaricienne en visite d'étude autour de la thématique de « Protection et gestion intégrées des ressources en eau »,
- o une délégation tunisienne dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'infrastructure d'irrigation publique en Tunisie,
- o une délégation égyptienne dans le cadre du projet « Gestion du Covid dans les eaux usées » de la Région Sud.

Partenariats et coopérations

En 2023, la Société a signé ou renouvelé des partenariats forts avec :

- o l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, autour de la gestion vertueuse et pérenne de la ressource en eau,
- o le Parc Naturel Régional du Verdon, en vue de renforcer le partenariat sur la solidarité entre les territoires aval-amont du Verdon, mais aussi la protection de la ressource en eau (Cf. paragraphe 4 de la « Qualité de l'eau »)
- o la DLVA (Durance-Luberon-Verdon Agglomération) afin de renforcer le développement de l'aménagement hydraulique multiusage du territoire,
- o la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, Hynoé et Thevenin & Ducrot Distribution, pour la production d'hydrogène renouvelable,
- o Enedis dans le domaine des EnR.

Actions citoyennes et culturelles

Sensibilisation des publics à la culture et la gestion économe de l'eau

- o **Le Centre d'Interprétation sur la gestion de l'eau en Provence & son espace de préfiguration, « La Serre ».**

Sur la base d'études économiques et juridiques restituées en début d'année, des premiers scénarios d'exploitation ont été formulés selon différentes variables (fréquentation, périodes d'ouverture, tarification...). La réflexion s'est également portée sur la gestion et le portage du projet afin d'analyser les avantages et inconvénients des différentes possibilités offertes par la législation. Les études se poursuivront sur le premier semestre 2024.

L'inauguration le 13 avril 2023, avec une centaine de partenaires et institutionnels, de « La Serre », espace de préfiguration du futur centre d'interprétation, marque une première étape significative du projet. Désormais intégré dans l'offre de visite de la SCP, cet espace d'exposition constitue une étape incontournable pour la compréhension des enjeux sur la gestion de l'eau en Provence. En 2023, plus de 3600 visiteurs y ont été accueillis, dont 1700 partenaires, 600 scolaires et 970 visiteurs grand public.

○ Les scolaires

En complément, la SCP a réalisé en 2023 des interventions au sein des établissements scolaires demandeurs avec 1 858 élèves sensibilisés.

La SCP était présente sur trois manifestations à l'occasion de la Fête de la science : à Venelles, à Cuers et au village des Sciences d'Aix-en-Provence.

La SCP, a également réalisé des médiations scolaires dans le cadre de ses engagements avec les territoires comme les sept classes varoises accueillies à La Serre dans le cadre de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon et trois classes reçues au centre d'exploitation de Rians à la demande de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

○ Les clients et le grand public

Dès le 20 février 2023, des territoires de la région Sud ont atteint les niveaux de vigilance sécheresse. La SCP a multiplié ses actions de communication auprès des clients du service de l'eau pour relayer l'information et les inciter aux économies d'eau. La diffusion de bulletins d'informations ciblés (olive, lavandin, vigne, arrosage) a été poursuivie pour accompagner l'usage efficient de la ressource.

Pour répondre à l'intérêt croissant des publics sur les sujets liés à l'eau dans le contexte de changement climatique, la SCP :

- a accueilli près de 4 000 visiteurs grand public, avec des créneaux de visite de groupes proposés sur le site internet de la SCP depuis avril 2023,
- a pris part à de nombreux débats publics organisés sur les territoires comme : « L'eau chez nous, à l'heure du changement climatique », lors de la 3ème édition de la Fête de la Nature à Fuveau ; "Quelles transformations sociétales et technologiques pour répondre aux urgences de l'eau et du changement climatique ?" à l'occasion de la journée mondiale de l'eau au Technopôle de l'Arbois,
- a répondu à l'intérêt grandissant des médias pour éclairer la problématique de l'eau et les solutions pour faire face au changement climatique telles que le rôle du canal de Provence, la réutilisation des eaux usées traitées, le développement des énergies renouvelables...

Mise en valeur du patrimoine culturel historique

La SCP est intervenue en mai, à la demande de l'office de tourisme de Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA), sur une croisière culturelle sur le lac d'Esparron pour évoquer l'histoire du canal du Verdon et du canal de Provence. Une autre conférence a été organisée à Venelles, dans le cadre de la Fête de la science, pour présenter l'histoire du barrage Zola, son usage et son concepteur, François Zola.

Enfin, à l'occasion des 40èmes journées européennes du patrimoine, la SCP a ouvert ses portes le dimanche 17 septembre en partenariat avec l'association de la Route Cézanne et la Mairie du Tholonet qui ont proposé plusieurs manifestations sur cette journée. Au total ce sont plus de 1 000 personnes ont été accueillies lors de cette journée patrimoine.

Mécénat et actions de solidarité

- Dans le cadre d'une initiative interne « Collaborateurs engagés », la SCP a soutenu trois associations dans lesquelles des collaborateurs sont impliqués : « Le cœur de Léa », « Dunes espoir » et « Espoir Provence ».
- Parce que la sensibilisation des publics à la gestion économe de l'eau est au cœur de ses activités, la SCP s'est inscrite comme partenaire de l'initiative de France Nature Environnement PACA pour la réalisation d'une websérie (8 épisodes de 5mn) sur les économies d'eau en Provence. Ces épisodes seront produits en 2024.
- Une grande enquête a été réalisée cet automne, sous-forme de questionnaire numérique, auprès de nos parties prenantes sur les enjeux RSE de la SCP. A chaque réponse, ce sont 2€ qui ont été versés aux Restaurants du Cœur.

- o A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre 2023, la SCP a organisé plusieurs événements sur le thème de l'économie circulaire :
 - une grande collecte (vêtements, stylos, téléphones portables, lunettes...) avec les associations "R.A.M.H." (Relais d'Aide Matérielle aux Handicapés basée sur Marseille), "la fibre solidaire" et "LE RONIER" (ONG qui agit auprès des écoles en Afrique), l'Association Horizons (écoles à Madagascar),
 - une bourse d'échange de livres (notamment scolaires) et de vêtements de sport,
 - et une animation au restaurant d'entreprise autour du compostage.

Des ateliers « Inventons nos vies bas carbone » ont également permis de sensibiliser les collaborateurs aux défis du changement climatique.

- o La SCP a participé à la « Foulée Ressource » pour soutenir le Centre Ressource, Association qui a pour objectif de prendre soin des personnes atteintes du cancer et de leurs familles ainsi qu'à la Course des Vendange, en soutien à « La Maison », établissement de soins palliatifs situé à Gardanne. Ces actions, menées en collaboration avec l'une des nombreuses associations sportives de la SCP, s'intègre dans l'ensemble des incitations sportives et sociales menées par la SCP.
- o Enfin de nombreux dons ont été déposés au pied du sapin solidaire organisé au profit de la Croix-Rouge. La collecte habituelle de jouets a été complétée cette année par une action en faveur des personnes défavorisées (préparation de boîtes cadeaux distribuées aux sans-abris).

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Nombre d'élèves sensibilisés à la gestion économe de l'eau	497	1 547	1 858	1 000	90 classes (50 maternelles, 933 primaires, 690 collégiens, 111 lycéens et 74 post-bac).
Nombre de visiteurs « tous publics confondus » accueillis*	2 043	3 192	3 308	3 000	Le succès de ces visites ne cesse de croître.

*L'indicateur de suivi a été modifié. Les précédentes années n'étaient pris en compte que les visiteurs reçus au Tholonet.

4 · INNOVATION

A · Politique

Le projet d'entreprise vise à ce que la SCP soit reconnue en 2027 comme une entreprise innovante et performante au service des territoires, pour répondre aux défis du changement climatique, dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables.

Pour satisfaire cet objectif, une nouvelle organisation a été mise en place avec la création de la Direction Commerciale et Innovation en avril 2022. L'innovation déployée dans l'entreprise vise à adresser les enjeux rencontrés par nos clients et leurs territoires et proposer une offre différenciée et pertinente de nature à garantir à l'entreprise de nouveaux relais de croissance.

Les axes stratégiques sur lesquels la SCP va innover sur les 5 ans à venir ont été définis :

- adapter l'agriculture au changement climatique et permettre un meilleur usage de l'eau par le pilotage intelligent de l'irrigation, dans la ligne du plan gouvernemental sur l'eau, et du programme « Or Bleu » de la région sud,
- atténuer les impacts du changement climatique sur les territoires. La SCP travaille sur des modèles prédictifs et de projection de l'évolution du climat pour mieux piloter la gestion de la ressource en eau et soutenir l'économie circulaire avec par exemple la réutilisation des eaux usées traitées,
- préserver la qualité de l'eau distribuée avec par exemple la modélisation du déplacement des matières en suspension le long des réseaux, poursuivre son engagement dans le nexus eau-énergie en déployant des panneaux photovoltaïques flottants adaptés aux contraintes de marnage des réserves ou en installant des ombrières intelligentes sur les cultures (agrivoltaïsme),
- gérer les macro-risques liés à la distribution de l'eau. La SCP souhaite garantir un accès continu à l'eau en cas d'avarie sur ces réseaux par de nouveaux moyens innovants,
- conforter l'approche RSE de la SCP et assurer l'acceptabilité des aménagements.

B · Actions 2023

Gouvernance de l'innovation – mise en place d'un « cercle inno »

Afin d'animer la communauté de porteurs de projets innovants, le « cercle inno » a été lancé. Il a pour objectif de rassembler tous les trimestres les forces vives de la société autour des thématiques d'innovation. Se situant à un niveau opérationnel, regroupant des cadres ou des agents de maîtrises, il permet de présenter devant des équipes pluridisciplinaires des projets innovants et d'obtenir un avis, des conseils et des orientations. Ce cercle se veut un lien d'échange et de partage d'idées.

Pilotage des projets innovants

L'équipe innovation a déployé en 2023 sa méthode de pilotage des projets innovants qui se décline en plusieurs étapes : adéquation avec le projet d'entreprise, définition du besoin clients et du marché, séance d'idéation/créativité, recherche de partenaires, recherche de financements externes, protection de la propriété intellectuelle, conformité à la commande publique...

Le déploiement de cette méthode a permis de nouvelles émergences de projets sur des sujets structurants pour la société : qualité d'eau, télédétection de l'irrigation, modélisation des feux de forêts... L'équipe innovation a également réalisé un travail de sélection, de tri et de poursuite ou d'arrêt des projets innovants en cours selon les priorités définies par les directions opérationnelles et les grandes vocations du projet d'entreprise.

Avancement des projets innovants : focus sur l'écosystème d'innovation

La SCP a inscrit dans sa feuille de route sa volonté d'ouverture vers les acteurs innovants. Dans ce cadre, elle a renforcé ses liens avec les pôles de compétitivité, clusters d'entreprises et chaires d'entreprises tout au long de l'année 2023 dans l'objectif de s'entourer des partenaires les plus pertinents pour innover et/ou répondre aux appels à projets collaboratifs.

o Les pôles de compétitivité : focus pôle Aqua Valley

La SCP souhaite s'appuyer sur des partenaires externes pour innover sur les questions de qualité d'eau. Un premier sujet concerne le transport des matières en suspension dans les canalisations. Un second sujet examine l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau et notamment sur des paramètres tels que la température, le développement des algues...Le pôle Aqua Valley a permis, grâce à son réseau d'entreprises innovantes, d'identifier des partenaires avec lesquels la SCP pourra travailler.

o Les clusters d'entreprises : focus EA Eco-Entreprises

La SCP travaille sur la thématique eau, agriculture et changement climatique. Un groupe de travail est en cours de constitution avec des membres du cluster afin de former un premier noyau solide pour adresser les enjeux nationaux et régionaux. Le groupe de travail porté par le cluster permettra de fédérer des acteurs issus de filières variées et souhaitant se regrouper sur un objectif commun.

o Les chaires d'entreprises : focus Alliance H@rvest

L'alliance H@rvest travaille sur la thématique du numérique au bénéfice de la filière agricole pour optimiser la stratégie, la gestion et la conduite des exploitations. Elle est composée de partenaires issus du monde académique et économique : trois universitaires (Institut Unilasalle, Fondation AgroParisTech et Télécom Paris), trois entreprises mécènes (Excel Industries, Sofiproteol et SCP), deux partenaires techniques (Terres Inovia et AgreenTech Valley). La SCP souhaite porter la thématique eau et irrigation au sein de l'Alliance en s'appuyant sur la complémentarité de ses membres.

Avancement projets innovants – focus sur les financements

La SCP s'inscrit dans des appels à projets nationaux ou régionaux pour accélérer et soutenir le déploiement des projets innovants de la SCP. Par exemple, en lien avec une start-up et un organisme de recherche, la SCP a déployé des solutions de modélisation du changement climatique, retenu dans un appel à projet régional.

Les projets

Pour l'année 2023, la SCP a compté 16 projets innovants en portefeuille.

FOCUS SUR DEUX PROJETS INNOVANTS EN COURS :

Projet	Ambition du projet	Actions 2023
Volet modélisations Le Projet «Propagation des feux de forêts»	Pour répondre encore mieux aux attentes de ses clients, la SCP se dote d'un modèle de propagation des feux de forêts.	En 2023, l'équipe a réalisé un état de l'art et une étude de marché pour disposer d'éléments d'analyses sur le besoin clients. Puis elle a rassemblé les données d'entrées nécessaires à la modélisation des feux de forêts et choisi le logiciel sur lequel réaliser les simulations.
Volet données spatiales Le projet «IAGO»	« Irrigated Agriculture Observation » (IAGO) est un outil de production de cartes d'occupation du sol et d'identification de l'irrigation des cultures en cours de campagne à partir des données d'observation de la terre. Il a été développé pour répondre à une problématique de gestion efficiente de l'eau.	L'outil vise deux objectifs : caractériser l'occupation du sol et les surfaces irriguées (savoir où vont les m3 et pour quels usages). L'outil en 2023 a permis de caractériser finement l'occupation du sol et de savoir les types de cultures présentes sur un territoire.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Nombre de projets innovants en cours	26	20	16	n/a	En 2023, quatre projets ont été retirés de la liste des projets innovants. Ils étaient terminés ou n'avaient plus de dimension innovante.
Nombre de projets innovants proposé dans une offre de service ¹	-	-	10	n/a	Sur les seize projets innovants suivis en 2023, dix projets ont fait l'objet d'une valorisation auprès des clients.

Indicateur¹: Cet indicateur n'est suivi que depuis 2023. Il correspond aux projets ayant permis de développer ou de conforter une offre de service mise sur le marché.

INDICATEURS

5 · CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

A · Politique

Etant soumise aux prescriptions de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », la Société du Canal de Provence s'est engagée au respect de la conformité et des principes éthiques dans le cadre de l'ensemble de ses activités, en France comme à l'International.

B · Actions 2023

- En 2023, La Société a souhaité renforcer sa politique d'intégrité. Son Conseil d'Administration a ainsi nommé son représentant en matière d'éthique et conformité : il s'agit de la Directrice Juridique, Commande Publique et Achat. Par ailleurs, la Société a mis en œuvre une charte de déontologie, approuvée en Conseil d'Administration par ses administrateurs. Parallèlement, la cellule Audit Interne est chargée de mesurer ponctuellement l'efficacité des contrôles dont ceux liés aux dispositifs anti-corruption. Celle-ci, ainsi que la Direction Juridique, Commande Publique et Achat sont directement rattachées à la Direction Générale, leur conférant une indépendance au sein de la Société.
- Conformément à nos règles liées au respect de la commande publique, une mise en concurrence a été effectuée concernant l'application d'évaluation de nos tiers dans le cadre du dispositif « intégrité des tiers » de la loi Sapin II. La SCP utilise dorénavant un nouvel outil, pour lequel une reprise des données a été effectuée. Plusieurs sessions de formation à l'utilisation de ce logiciel ont été mises en œuvre pour seize utilisateurs. A cette occasion, le mode opératoire a été mis à jour et communiqué.
- Comme chaque année, la Société a procédé ponctuellement à des communications internes dans le cadre de sa politique anti-corruption et au rappel de ses règles éthiques décrites dans son code de conduite auprès de ses collaborateurs.
- Par ailleurs, un suivi des plans d'actions a été réalisé, incluant notamment des recommandations quant à l'enrichissement et la formalisation de certaines procédures de contrôles comptables. Un suivi sera à nouveau effectué en 2024.
- Trois sessions de formation complémentaires aux risques de corruption ont été organisées. Cette formation a regroupé 20 collaborateurs et a recueilli un taux d'approbation de près de 92%. Conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle (Agence Française Anticorruption), cette formation a été interactive et pragmatique, avec des études de cas concrets adaptés à la cartographie des risques de la SCP, en lien notamment avec les métiers ciblés. Depuis le démarrage de l'indicateur de suivi, 332 salariés ont été concernés.
- La SCP a procédé à l'examen de 162 tiers sur l'exercice 2023. Sur ces 159 tiers, 84 ont donné lieu à établissement de due diligence dans l'outil de compliance. Depuis le démarrage de l'indicateur de suivi, 1 423 tiers ont été traités.
- Enfin, la Société n'a enregistré aucune alerte, au titre du dispositif d'alerte professionnelle, durant l'exercice.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Commentaires
Cumul de collaborateur (trice)s formé(e)s aux risques de corruption*	294	312	332	En 2023, 20 collaborateurs ont été formés dont les nouveaux arrivants.
Cumul de tiers analysés dans le cadre des contrôles d'intégrité	924	1 261	1 423	Il s'agit de tiers examinés depuis 2020.

* 1^{ère} année de calcul : 2019. Les collaborateurs formés sont ceux qui occupent les fonctions les plus exposées aux risques concernés par la loi SAPIN II.

INDICATEURS

IV · VOLET ENVIRONNEMENTAL

1 · PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS

A · Politique

Grace à son expertise environnementale, la SCP s'engage à identifier au plus tôt les aspects environnementaux et réglementaires inhérents à ses activités du service de l'eau, à ses prestations d'ingénierie et de service. Cette prévention est prise en compte très en amont dans la réalisation des prestations jusqu'à la réception des travaux. Les dossiers réglementaires sont ainsi produits et validés en s'assurant que les engagements sont respectés.

Afin de structurer sa démarche globale et de suivre au plus près les problématiques environnementales, la SCP est certifiée ISO 14001 depuis plus de 20 ans.

Depuis plus de vingt ans, pour améliorer ses performances environnementales, la SCP a décidé de réaliser une Analyse Environnementale Globale afin d'identifier les impacts significatifs de ses activités. Cette analyse est mise à jour en continu. Par ailleurs, une évaluation complète de nos performances environnementales est réalisée chaque année et synthétisée dans un plan de performance.

Les six impacts significatifs et les moyens pour y répondre

La SCP a identifié six impacts significatifs dont les trois derniers relèvent d'enjeux traités ultérieurement.

Rejets aqueux

Lors des vidanges, réalisées pour les besoins d'exploitation et de maintenance, une attention particulière est portée aux rejets aqueux opérés dans les cours d'eau ou talwegs secs. Ces opérations de rejet d'eau peuvent engendrer des perturbations dans le milieu récepteur. En 2023, en moyenne, 79 % des rejets en volume respectent les périodes sensibles des poissons. Les 21 % restants correspondent principalement aux interventions d'exploitation d'urgence nécessaires, pendant la saison d'irrigation, au maintien du bon fonctionnement des réseaux. Il s'agit principalement de travaux exceptionnels. Cela représente un nombre de rejets (hors casses et fuites) répertorié est de 78 dont 52 en période favorable. Les volumes respectifs relevés sont de 2 947 539 m³ et 2 240 997 m³. L'importance de ce volume est liée à la vidange partielle du barrage de Trapan et les essais de débitance de La Cause. Ces opérations sont exceptionnelles.

Gestion des sédiments

Depuis sa création, la Société est soucieuse de maîtriser son impact environnemental, notamment dans le domaine des sédiments de curage. L'exploitation des réseaux de la SCP génère sur ses ouvrages (réserves, canaux, adductions...) une production de sédiments issus de différents débris végétaux, sableux et minéraux. Ces sédiments viennent se déposer naturellement au fond des ouvrages. Pour l'essentiel des curages, les volumes sont faibles et les sédiments sont régalez sur place, sur le foncier de la SCP. Cependant, il est parfois nécessaire d'évacuer ces sédiments cumulés. Pour d'éviter une mise en décharge dans un centre d'enfouissement technique, la société peut alors procéder à la revalorisation des sédiments de curage. Ainsi, les sédiments peuvent être mis à profit pour divers usages : plateforme de compostage, valorisation agricole de proximité immédiate, reconstitution de parcelles à gibier, végétalisation de sols en carrière, fabrication de terre végétale pour les pépinières, aménagements paysagers, etc. Chaque opération nécessite une filière de valorisation de proximité afin de limiter l'impact écologique notamment dû au coût économique du transport. Une analyse de la qualité des sédiments est réalisée avant de les évacuer. Cette analyse est basée sur l'arrêté du 09 août 2006 « relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejet dans les eaux de surfaces ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux ».

Les sites qui ont été revalorisés : -Bonnieux (129 m³) -Barjaquets (192 m³) -Salignan (68 m³)

Perturbations lors des travaux

La vigilance est accrue et les aspects environnementaux sont largement anticipés dans les projets d'aménagement, qu'il s'agisse de perturbations des écosystèmes, de production de déchets, de la gestion des déblais et remblais, d'émissions sonores ou d'émissions de poussières, de dégradation paysagère lors des travaux ou de remise en état après chantier. C'est ainsi que la SCP fait appel à des experts environnementalistes, dont des écologues indépendants, pour prendre en compte la biodiversité dès les études amont de conception des projets jusqu'à la remise en état après chantiers afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité. C'est ainsi que sur 2023, 9 chantiers sensibles d'un point de vue écologique ont fait l'objet de suivis par des écologues indépendants externes en complément des équipes de maîtrise d'œuvre de la SCP. Les autres chantiers ont fait l'objet d'un suivi environnemental par les équipes de maîtrise d'œuvre de la SCP. Des audits d'études et de chantiers sont effectués en interne ainsi que par l'organisme assurant la certification ISO de la Société. Des bilans de fin d'opération sont réalisés et partagés en interne, une évaluation des fournisseurs est également pratiquée.

Prélèvements sur la ressource en eau (Cf. le paragraphe 4.2 Mesures destinées à la « Préservation et la gestion durable de la ressource en eau »).

Consommations d'énergies liées au fonctionnement des équipements (stations de pompage notamment) **et des bâtiments** (Cf. 4.3 Réduction des émissions de gaz à effet de Serre, actions 2023, le paragraphe sur « la diminution des consommations des ouvrages et rénovation des bâtiments »).

Emissions de gaz à effet de serre lors des déplacements (Cf. 4.3 Réduction des émissions de gaz à effet de Serre, actions 2023, les paragraphes sur « la diminution des déplacements » et sur « la diminution de la pollution des véhicules »)..

B - Actions 2023

Poursuite de la mise en place des périmètres de protection de la ressource Verdon

(Cf. 3.2.2. Qualité de l'eau - Actions en 2023).

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et suivi qualité de l'eau par analyse satellitaire (Cf. 3.2.2. Qualité de l'eau - Actions en 2023).

Réalisation annuelle de grandes opérations de valorisation des sédiments de curage.

Les sédiments de ces 3 ouvrages sont valorisés de la façon suivante :

- station de Saint-Chamas : valorisation des sédiments (depuis 40 ans) dans un domaine de chasse voisin, en reconstitution de sols. Les sédiments sont mélangés à un compost.
- station des Clapiers : valorisation des sédiments comme support de culture chez un pépiniériste qui réalise sur place le mélange adapté à ses besoins : 1/3 de sédiment, 1/3 de fumier de cheval, 1/3 de débris de déchets verts.
- réserve de Bonnioux : valorisation des sédiments chez un agriculteur en tant qu'entretien de sols agricoles très caillouteux.

C - Indicateur 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Taux de conformité sur la réglementation environnementale	98	98	98	100	Ce taux met en avant l'intérêt de la SCP au respect de la réglementation qui lui est applicable. Ces 3 130 exigences globales font l'objet d'une évaluation par des experts internes (ce chiffre était de 4 582 en 2022). Un gros travail a été initié en 2023 afin de rationaliser les exigences nous concernant. Ce travail se poursuit en 2024).

INDICATEURS

2 · PRÉSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

A · Politique

7

fondamentaux

La politique de préservation et de gestion durable de la ressource en eau s'est construite au fil du temps, par étapes successives, depuis la création de la Société. Pour appréhender l'évolution de cette politique essentielle, il convient d'aborder les sept fondamentaux qui y concourent efficacement.



La conception de l'ouvrage

Chaque année, la **SCP** prélève entre 200 et 250 millions de m³ d'eau principalement à partir du Verdon et dans une moindre mesure de la Durance et du barrage de Saint-Cassien. Des réserves de stockage ont été conçues afin de permettre, lorsque la ressource naturelle est moins importante (en été), de mobiliser les réserves de stockage constituées dans les barrages du Verdon et de Saint-Cassien en période excédentaire.

La distribution de l'eau à la demande maîtrisée grâce à une régulation dynamique

La gestion de la distribution de l'eau s'appuie sur des moyens techniques performants. Les principaux ouvrages du Canal de Provence sont pilotés automatiquement à distance par un logiciel de « **Régulation Dynamique** », conçu et développé par la SCP. Connecté au système de télégestion, ce logiciel commande automatiquement les vannes du canal pour ajuster le prélèvement dans la ressource au strict nécessaire de la demande des usagers. Ce système composé d'éléments d'intelligence artificielle permet au canal de Provence de fonctionner sans rejet (volumes prélevés mais non utilisés) ou rupture d'approvisionnement (besoins des utilisateurs non satisfaits) avec un rendement hydraulique exemplaire.



Le choix du mode de facturation



La tarification au mètre cube est également un paramètre important pour orienter le consommateur vers un usage raisonné de l'eau.

La tarification est différente durant la saison estivale, afin que les consommations estivales soient plus coûteuses, en lien avec leur plus fort impact sur la ressource.

La gestion globale des ressources et la sécurisation des ressources locales

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau et du contexte de sécheresses successives, la SCP, en partenariat avec les collectivités, encourage à promouvoir une politique de complémentarité des ressources locales et régionales.

Une politique de « gestion coordonnée des ressources » a été mise en place avec certaines collectivités locales du littoral varois. Le but est d'assurer la sécurité d'alimentation, d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de préserver l'environnement et la ressource locale en faisant judicieusement appel à la ressource du Verdon. Un tarif préférentiel a été établi, il s'agit du tarif « complément de ressources ».

La SCP a également investi dans des infrastructures hydrauliques permettant de limiter la pression sur les ressources locales fragiles grâce à la liaison Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, destinée à substituer la ressource en eau du Verdon aux prélèvements dans les nappes.



La politique de rénovation

Les montants annuels des travaux de rénovation des canalisations s'élèvent, pour les années 2021, 2022 respectivement, à 4,3 millions d'euros et 4,8 millions d'euros, et de 4,5 millions d'euros en 2023. Il s'agit de se prémunir de fuites ou de réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution et de veiller à la préservation de la ressource.

La surveillance de ses ouvrages



Pour vérifier la qualité de ses installations, la SCP calcule chaque année le rendement de ses ouvrages en suivant les ratios des volumes prélevés et des volumes facturés à ses clients. Ce suivi permet de définir et mettre en œuvre des plans d'actions annuels visant à l'amélioration continue du rendement de l'ouvrage canal de Provence, tel que présenté ci-dessous.

La sensibilisation de tous à la gestion économe de l'eau

Enfin, la SCP sensibilise ses clients, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes à la préservation de la ressource, notamment au travers d'informations sur son site Web, ainsi que par de nombreuses actions auprès d'un large public et d'élèves de la région provençale (Cf. Actions citoyennes et culturelles).



Gagnant concours de dessin sur le barrage de Bimont.
Elève CM2 école de Saint-Marc Jaumegarde

B - Actions 2023

Le plan d'actions établi fin 2022 a prévu pour 2023 :

- 6 demandes de campagne de recherche de fuites,
- 5 opérations de contrôle d'appareils de mesure,
- 3 remplacements de mesure de débits utilisés pour la gestion des réseaux

C - Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Rendement brut des réseaux ¹	88 %	89%	89 % (*)	87 %	Le rendement reste stable avec une valeur supérieure à l'objectif défini pour 2027.
Nombre de kilomètres de linéaires de canalisations renouvelés ²	20	29	22,4	22	Le nombre de kilomètres de linéaires de canalisations renouvelés est conforme à l'objectif.

INDICATEURS

¹Indicateur : le rendement brut des réseaux = volume sorti / volume introduit. Les données sont reportées sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N, les index des compteurs sont relevés chaque année entre septembre et octobre.

Le périmètre de calcul a été modifié en 2023 :
 Les travaux de rénovation de Bimont nous permettent désormais d'exploiter le barrage à une cote largement supérieure par rapport aux décennies précédentes. Cette variation de plan d'eau se traduit par une augmentation conséquente du volume des infiltrations ce qui dégrade notre rendement, et ce, malgré les actions menées chaque année en faveur des réductions de fuites (recherches de fuites et réparation ou encore lancement de programmes de rénovation de nos réseaux). Le calcul d'un rendement sans l'ouvrage de Bimont permet de suivre la performance de nos réseaux sans être affecté par les infiltrations dans la réserve de Bimont. Le chiffre de 84% en 2021 et 2022 aurait été de 80% (*) en 2023 avec la prise en compte de Bimont.
 (*) Valeur 2023 provisoire en cours de consolidation

²Indicateur : l'indicateur pour l'année (N) a été calculé en février de l'année (N+1), il peut être amené à évoluer après la publication de la DPEF

3 - RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

A - Politique

Dès l'origine, l'ouvrage du Canal de Provence a été conçu pour maximiser les tronçons gravitaires afin de réduire le pompage et, par voie de conséquence, la consommation d'électricité en général, source indirecte d'émission de gaz à effet de serre. De même, le fonctionnement des stations de pompage est également optimisé pour ne pas pomper plus que nécessaire (Cf. La distribution de l'eau à la demande grâce à une régulation dynamique). Les consommations d'énergie des ouvrages et les déplacements sont les deux postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre à la SCP selon le BEGES réglementaire réalisé en 2022 sur les scopes 1 et 2 (émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie). Les décisions prises dans ces deux domaines viennent conforter l'engagement de la Société de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

La SCP a décidé de mener plus loin sa réflexion et de conduire une stratégie de « transition bas carbone » dans la perspective des objectifs de neutralité carbone, à horizon 2050, tels qu'adoptés par l'accord de Paris en 2015. Basée sur une méthodologie développée par l'ADEME et accompagnée d'un cabinet conseil spécialisé, la SCP a mené sur 2023 un travail de fond sur l'ensemble des postes émetteurs de gaz à effet de serre pour ses activités. Les conclusions de ce travail seront rendues sur le premier trimestre 2024.

En parallèle de ces efforts visant à minimiser les émissions de gaz à effet de serre, la SCP s'est fixée pour ambition de développer les Energies Renouvelables, son quatrième métier.

B. Actions 2023

Les différentes actions entreprises cette année pour répondre à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, sont exposées ci-après.

o Diminution de la consommation des ouvrages

Suivi de l'indice de Performance Energétique (IPE) des ouvrages de pompage (surpresseurs et stations de pompage), obtenu par le rapport entre la consommation et le volume d'eau pompé.

Un mode opératoire du suivi annuel et d'amélioration de l'efficacité énergétique est opérationnel depuis 2020.

L'amélioration de l'indice de performance enregistré en 2022 se confirme en 2023. Le maintien d'un haut niveau de performance est lié à la mise en place de pompes performantes et adaptées au fonctionnement des ouvrages lors des opérations de rénovation d'une part et d'autre part aux plans d'actions qui sont mis en œuvre chaque année à la suite de l'analyse de l'évolution des indicateurs de chaque station.

En 2023, nous avons identifié la station de pompage de la Barounette sur laquelle une réduction de la vitesse des pompes devrait réduire la consommation électrique de 20% soit environ 60 MWh/an.

Utilisation d'équipements énergiquement plus sobres

L'année 2023 a permis de mener à leurs termes les études relatives à l'installation de moteurs à haut rendement et le remplacement des équipements de refroidissement à air par des équipements à refroidissement à eau (utilisant les frigories naturellement apportées par l'eau transportée par les ouvrages).

Les moteurs à haut rendement sont désormais systématiquement installés lors des opérations de rénovation ou d'investissement. C'est notamment le cas pour les stations de pompage suivantes (travaux réalisés ou en cours) :

- L'Endre -> 2 moteurs de 315 KW
- Rustrel -> 2 moteurs de 75 KW
- Rieu Vançon -> 2 moteurs de 90kW

Systèmes de refroidissement à eau :

Concernant le refroidissement des locaux, une opération test a été réalisée. Elle concerne le refroidissement du local technique de la microcentrale de Rians qui subissait de fréquents arrêts en période estivale en raison des températures élevées malgré une ventilation électromécanique. Les travaux ont consisté à installer un échangeur eau/air (batterie froide) dans lequel circule l'eau prélevée dans le canal pour y être rejetée en fin de circuit.

Au contact de la batterie froide, l'air entrant dans le bâtiment est refroidi et permet d'abaisser la température de près de 10° C. Suite à ces résultats concluants, l'objectif est de déployer cette technologie sur d'autres sites à identifier.

Concernant le refroidissement des moteurs, trois sites expérimentaux sont projetés pour une mise en service en 2024/2025 :

- Surpresseur de Cubertix -> 1 moteur de 315 KW
- Surpresseur de Tombarel -> 1 moteur de 1 300 KW
- Station de pompage de St Hippolyte -> 5 moteurs de 400kW

o Diminution des déplacements

Optimisation de la répartition des tâches de maintenance entre les services Maintenance et Exploitation. Cette démarche a été inscrite comme l'un des axes forts du projet d'entreprise Eau'rizon 2027 élaboré en 2022 : sélection de nouvelles activités de maintenance transférées au service exploitation et démarrage de leur mise en œuvre dans le but de limiter les déplacements des équipes de maintenance centralisées au Tholonet en favorisant la proximité géographique des Centres d'Exploitation.

Le télétravail

En novembre, les partenaires sociaux ont signé un accord posant les bases de l'organisation du travail hybride à la Société (Cf Actions 2023 du point 5.2 Dynamisme du dialogue social).

Une plateforme de covoiturage

En septembre 2022, une plateforme de covoiturage a été inaugurée dans le cadre de la semaine de la mobilité. En 2023, ce sont maintenant près de 140 collaborateurs qui y sont inscrits et plus d'une dizaine de trajets réguliers effectués en covoiturage. Des places de parking sont réservées au covoiturage sur les deux parkings principaux du Campus du Tholonet.

o Diminution de la pollution des véhicules

Les véhicules électriques

En 2023, la flotte de la SCP était dotée de 21 véhicules électriques utilisés au siège du Tholonet et dans les centres d'exploitation. L'installation de bornes de recharge au siège du Tholonet a permis aux collaborateurs qui viennent travailler avec des véhicules électriques dans le cadre de leurs trajets domicile-travail de les recharger sur place.

La flotte automobile

Initiée en 2023, une démarche d'optimisation de notre flotte automobile, aussi bien du point de vue environnemental que financier, sera finalisée en 2024. Cette démarche a commencé par un diagnostic de nos usages en matière de déplacements professionnels en vue de les réduire dès lors que cela est possible, de « verdir » la flotte et de mutualiser davantage les moyens.

En parallèle, il a été demandé à chaque direction de s'engager à optimiser ses déplacements professionnels :

- le train est à privilégier au détriment de l'avion dans la mesure du possible, tout comme le covoiturage au regard de son propre véhicule,
- se poser la question des avantages/inconvénients de participer à une visioconférence par rapport à un déplacement en France ou à l'international.

o Rénovation des bâtiments

En 2023, les actions de rénovation des bâtiments ayant un impact sur la réduction des gaz à effet de serre ont été les suivantes :

- **Logement et Centre d'exploitation de Rians** : un programme de réhabilitation du centre d'exploitation et des logements de services de Rians a été lancé en 2022. Il consiste en la mise en place d'une isolation thermique, au remplacement des chaudières à fioul par des pompes à chaleur, à la mise en place de chauffe-eaux solaires, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures. La réduction des consommations sera de 51%. Les travaux pour la pose des panneaux photovoltaïques ont démarré en septembre 2023.

- **Centre d'exploitation de Cadenet** : les travaux d'amélioration thermique du centre d'exploitation de Cadenet ont été réalisés en 2022. Ils consistent en la rénovation thermique du bâtiment, aux changements des menuiseries extérieures et se sont poursuivis en 2023 par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures. La réduction des gaz à effet de serre par rapport à la situation initiale est de 17,8%.

Voici quelques exemples d'installation photovoltaïques en autoconsommation sur toiture qui ont été réalisées en 2023 :

- o Le pôle laboratoires des Milles
- o L'usine de traitement de Salignan
- o L'usine de traitement de Saint-Chamas,
- o Le centre d'exploitation de Saint-Maximin,
- o Le centre d'exploitation de Saint-Cannat.

Des travaux de pose de panneaux photovoltaïques au siège du Tholonet ont également démarrés en 2023.

o Stratégie bas carbone

En 2023, la SCP s'est engagée dans une démarche de transition vers un monde bas-carbone, en considérant l'ensemble de ses activités. Ce travail s'est structuré autour de trois outils complémentaires que sont :

- o l'ACV (Cf paragraphe 4.5.2 ANALYSE DU CYCLE DE VIE). Compétence interne à la SCP.

- o la réalisation et l'analyse d'un Bilan Carbone complet (émissions directes et indirectes).
- o l'ACT (Assessing Low Carbon Transition). Reconnue internationalement, l'initiative ACT®, conçue par l'ADEME, permet d'évaluer la maturité du plan de transition bas-carbone d'une entreprise.

o Audit énergétique

Afin de répondre à ses obligations légales mais surtout pour alimenter le plan d'actions de sa stratégie bas carbone, la SCP a mandaté une société spécialisée dans la réalisation d'un audit énergétique sur le dernier trimestre 2023. Les conclusions seront présentées courant janvier 2024.

C - Indicateurs 2021-2023

ÉMISSIONS GAZ À EFFET DE SERRE

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Nombre total de tCO2e émis par salarié ¹	X	4,90	4,71	En cours de fixation*	Ces émissions proviennent pour l'essentiel de la consommation des ouvrages de pompage (en lien direct avec la consommation d'eau des clients) et de la consommation de carburant des véhicules sociétés (déplacements professionnels). La consommation d'énergie a diminué entre 2022 et 2023 (année 2022 sèche donc nécessitant plus de pompage). Les consommations de carburant ont, elles, augmentées, liées à une augmentation de l'activité.
Nombre total de tCO2e évitées ² .	X	762	787	En cours de fixation*	Ce chiffre en évolution est à mettre en adéquation avec notre politique de développement de production des énergies renouvelables.

Indicateurs¹ : La méthodologie de calcul des émissions de CO2e par salarié a évolué entre 2022 et 2023. Les facteurs d'émissions de l'ADEME ont été mieux répartis entre les différents scopes**. Le chiffre pour 2022 a donc été actualisé avec la nouvelle méthode décrite ci-après : Les émissions de CO2e sont estimées pour 2023 sur la base des consommations d'électricité, de combustibles fossiles pour le chauffage, des fluides frigorigènes et des carburants consommés par les voitures professionnelles représentant plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 et 2 d'après le Bilan Carbone® réalisé en 2022. Certaines émissions calculées pour 2023 (énergies fossiles pour le chauffage, fluides frigorigènes) sont estimées à l'aide d'une projection basée sur l'évolution du nombre d'ETP entre 2022 et 2023. Le reste des émissions est calculé à partir de données mesurées. Les facteurs d'émissions sont issus de l'ADEME.

En 2022, le nombre total de tCO2e émis par salarié de 7,34 a été calculé avec les ETP CDI uniquement et comprenait les consommations de carburant des engins de chantier de nos prestataires qui appartiennent au scope 3.

Le nombre d'ETP, pour l'exercice 2023, est calculé à partir des contrats de CDI, CDD et CIFRE.

****Scopes 1 et 2 :**

Le scope 1 concerne toutes les émissions directes de gaz à effet de serre émises par l'entreprise : le chauffage dans les locaux, les émissions des véhicules détenus par l'entreprise, etc. Le scope 2 concerne les émissions indirectes liées à l'énergie.

Indicateurs² : Les émissions évitées sont calculées à partir de la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

***En cours de fixation** : un travail important est conduit sur ce sujet, en lien avec l'ADEME, pour mettre en œuvre une stratégie de décarbonation tout en veillant à intégrer les ambitions du projet d'entreprise.

La SCP a pris note de la modification du code de commerce concernant les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit comprenant les postes d'émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités de transport amont et aval de l'activité ; ainsi qu'un plan d'action visant à réduire ces émissions.

Toutefois, ces émissions étant non significatives au regard de l'activité de la SCP, elle n'a pas, à ce jour, mis en place de plan d'action d'ampleur sur le sujet.

4 · PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

A · Politique

Le 4^{ème} métier de développeur d'énergies renouvelables a été initié en 2018. Initialement porté par l'expertise en hydro-électricité, cette production s'est diversifiée sur le photovoltaïque avec des projets en cours utilisant le foncier des aménagements hydrauliques (réserves en eau, canal, etc.) ou des irrigants dans le cas de l'agrivoltaïsme.

En outre, la Société dispose d'un premier atout d'importance : la possibilité de turbiner l'eau transportée par le canal de Provence entre son point de captation dans les Alpes et ses points de distribution, avec des dénivelés de plusieurs centaines de mètres. Quinze microcentrales sont déjà en service.

Depuis quelques années, la SCP met ce savoir-faire à la disposition de collectivités ou d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les accompagne dans leurs projets de microcentrales sur leurs propres ouvrages hydrauliques. Ces projets visent idéalement à combiner production hydroélectrique, modernisation de périmètres irrigués et économies d'eau.

Par ailleurs, la SCP s'intéresse au stockage d'énergie au travers des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), ce qui constitue un nouvel enjeu au niveau régional pour le développement des Energies Renouvelables et pour la SCP elle-même. Cet objectif s'intégrerait favorablement dans les aménagements actuels et futurs de la Société.

o Deux orientations de développement sont retenues :

Valoriser le potentiel de production sur le périmètre de la concession où le développement et les investissements correspondants sont soit portés par la concession, soit confiés à des opérateurs :

- la production hydroélectrique grâce à la charge disponible sur les réseaux,
- la production photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la concession, qu'il s'agisse des réserves foncières, des canaux, réservoirs et plans d'eaux, ou du patrimoine immobilier.

Participer à des projets de production d'énergie renouvelable, en tant qu'investisseur et opérateur, dans le cadre de la filiale « Energies renouvelables et Développement Territorial », en partenariat et en s'appuyant sur les structures juridiques ad-hoc.

Les objectifs de production (concession et hors concession) sont fixés à l'horizon 2027 à 65 GWh de production annuelle. A cet horizon la SCP pourrait donc produire plus d'énergies renouvelables que ce qu'elle consomme actuellement (environ 40 GWh/an).

B · Actions 2023

Un ensemble de projets se sont déroulés en 2023 qui contribuent à la production d'énergies renouvelables hydroélectrique et photovoltaïque. Un ensemble de projets qui contribuent à la production d'énergies renouvelables hydroélectrique et photovoltaïque est présenté dans le tableau ci-après.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2023

Production hydroélectrique

Optimisation de la production des centrales hydroélectriques d'Eyguières et du Largue

Poursuite du projet multi-usages de Châteauroux-les-Alpes. La production d'hydroélectricité (via une turbine de 2 MW) est associée à un programme de modernisation de l'irrigation

Etude de rénovation de la microcentrale hydroélectrique, en production, de Fontaine de Vaucluse, d'une puissance de 400 kW

Partenariat ou SCP

Partenariat avec Les Arrosants de La Crau (l'ASCO) et l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)

Partenariat avec la Commune et l'Union des ASA

SCP

Production photovoltaïque

Lancement du projet de couverture des ombrières de canal sur l'ensemble du canal de Provence

Identification avec TSE de projets d'agrivotaisme

Projet photovoltaïque flottant sur la réserve du Vallon Dol à Marseille visant à développer une ferme photovoltaïque flottante de 10 à 12 MWc. Obtention de l'autorisation de l'ARS et suite à enquête publique du permis de construire purgé de tout recours.

Développer dans le cadre d'ENERÉO les projets déjà sécurisés d'ombrières de canal photovoltaïque et prospecter de nouveaux canaux

AGRITEOS – Identification de nouveaux projets suite à la mise en service des trois premiers

Partenariat ou SCP

SCP

SCP en partenariat avec TSE

Partenariat avec EDF Renouvelables

SCP en partenariat avec SOREGIES

SCP en partenariat avec OMBREA

C · Indicateurs 2021-2023

PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ ET PHOTOVOLTAÏQUE

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Nombre total de GWh produit en :	12,7	16,6	17,12	65 GWh par an	L'évolution 2023/2022 correspond à un maintien de la production des sites de la concession et une augmentation de la production des sites en partenariat. La production de la centrale d'Eyguière, gérée en partenariat avec l'ASCO, a augmenté de 0,5 GWh grâce à un bon niveau de débit sur le canal et un bon fonctionnement des équipements. Sur la concession, la production de Bimont a baissé de 1 GWh en raison de travaux qui ont limité le débit en début d'année et d'une demande réduite des réseaux alimentés par le barrage. En revanche à Bayons la production a augmenté de 1 GWh grâce à une bonne hydraulité du torrent.
- hydroélectricité	12,66	16,52	17,1		
et - photovoltaïque	0,06	0,06	0,02		

INDICATEURS

Commentaires : sur les sites en partenariat, on ne considère la production qu'à hauteur des prises de participations de la SCP

5 · ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La SCP a une préoccupation constante, celle de produire de façon durable en optimisant la consommation de matières premières et de sources d'énergies non renouvelables.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la SCP s'est plus particulièrement engagée sur les trois domaines suivants : la gestion des déchets, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

La gestion des déchets

A · Politique

La SCP produit deux types de déchets, ceux issus de la production de l'eau et ceux liés à l'utilisation de matériels. La majorité de ces déchets sont inoffensifs (déchets industriels banals, déchets verts, papiers, cartons, bois, métaux), d'autres sont classés comme dangereux (emballages souillés, produits chimiques, huiles usagées, batteries, encres, déchets électroniques et électriques, etc.).

La gestion des déchets est un enjeu important de l'activité de la SCP dont l'objectif est double : réduire la quantité de déchets émis et améliorer le tri et le recyclage. Il existe ainsi une plateforme sur le domaine du Tholonet afin de valoriser les déchets.

Un dépliant sur la gestion des déchets « Ensemble, soyons écoresponsables, trions nos déchets » vise notamment à sensibiliser les utilisateurs au tri, à la bonne tenue des installations et aux consignes de sécurité. Ce document est présenté aux nouveaux arrivants tout comme une vidéo sur les éco gestes qui rappelle (entre autres sujets), l'importance de la diminution de notre production de déchets (papiers, gobelets, etc.).

B. Actions 2023

o Réduction de la quantité de déchets

Les collaborateurs(trices) de la SCP s'appuient aujourd'hui en majorité sur des documents numériques pour travailler.

o Améliorer le tri et le recyclage

En 2023, la SCP a étendu la mise en place de poubelles de tri sélectif dans ses locaux au sein de ses espaces de travail de type « tertiaire ».

En ce qui concerne les 9 Centres d'Exploitation, la collecte, le transport et le traitement des déchets dangereux sont désormais pris en charge par une entreprise spécialisée, soit 2,6 tonnes pour 2023. Notre prestataire gère la valorisation de ces déchets dangereux en organisant la filière de destination pour chaque déchet confié (cf indicateur ci-dessous).

Les déchets non dangereux sont évacués en déchetteries locales et font l'objet d'un suivi au niveau de chaque Centre d'Exploitation.

Grâce à des opérations de désamiantage sur ses chantiers en 2023, la SCP a procédé à l'évacuation de 64 tonnes d'amiante. Ces déchets dangereux ne sont pas valorisables.

Le tri et la valorisation des déchets devraient encore s'améliorer en 2024 avec la mise en œuvre de la gestion des « 5 Flux » (carton, plastique, métal, bois et verre) sur la plateforme de déchets située au Tholonet et au Pôle Laboratoires, ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets non dangereux dans les centres d'exploitation.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Taux de valorisation des déchets sur la Plateforme du Tholonet ¹	82,6	74	81	85	<p>Le taux se rapproche de l'objectif de valorisation fixé dans le cadre du projet d'entreprise à horizon 2027.</p> <p>Les déchets dangereux valorisés sont répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -72 % combustible -11 % recyclage et récupération des métaux et composés métalliques -2 % recyclage et récupération d'autres matières inorganiques -15 % autre valorisation (codes R1 à R12³).
Taux de valorisation des déchets dangereux des 9 Centres d'Exploitation	Non disponible ²	93	95	-	

INDICATEURS

¹Cet indicateur concerne les déchets collectés sur la plateforme du Tholonet, à 95% non dangereux.
²Donnée suivie depuis l'exercice 2022.
³Arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets
 Les déchets du pôle laboratoires ne sont pas reportés dans cet indicateur. Un travail de fond est actuellement mené afin d'optimiser leur revalorisation.

Analyse du cycle de vie

A · Politique

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser le bilan environnemental d'un projet sur plusieurs typologies d'impacts, tels que les émissions de CO2e, la consommation de ressources etc. En suivant la logique de « cycle de vie », l'ACV permet de connaître et comparer les impacts environnementaux d'un système en détaillant les différentes phases du processus. La SCP a fait sa montée en compétence en ACV par le biais de la Chaire industrielle « ELSA PACT » en collaboration avec d'autres partenaires industriels et académiques. L'intégration de l'ACV dans nos processus constitue une démarche d'amélioration continue sur laquelle il a été décidé de renforcer nos ambitions, en particulier sur trois axes détaillés dans le paragraphe suivant : l'écoconception en ingénierie, les achats, la stratégie bas carbone de l'entreprise.

B · Actions 2023

En 2023, de nombreuses actions ont marqué l'évolution de la SCP dans l'intégration de l'approche du cycle de vie dans trois différents domaines :

o L'axe ingénierie

L'ACV est utilisée depuis 2022 comme outil d'aide à la conception de certains projets d'aménagement. Cela permet d'évaluer concrètement les impacts de différents scénarios d'aménagement.

Un indicateur de suivi a été créé : il s'agit du pourcentage d'opérations d'aménagement d'un montant de plus de 8 M€ comportant des variantes et ayant recours à l'ACV. L'objectif est de faire en sorte que 100% des grands projets fassent l'objet d'une ACV pour établir les critères d'aide à la décision. En 2023 aucun grand projet n'est rentré dans le seuil de l'indicateur.

o L'axe « appels d'offres »

Une fiche « offre ACV » a été bâtie pour illustrer la démarche et répondre aux appels d'offres externes. L'objectif de cet axe est de renforcer la prise en compte d'aspects environnementaux (et en particulier « bas carbone ») dans la politique d'achat SCP.

o **L'axe « organisationnel »**

Depuis 2019, en lien avec la démarche RSE, l'ACV a été impliquée pour étudier les impacts du fonctionnement de la Société elle-même. Il s'agit d'utiliser plusieurs indicateurs tels que le CO2 émis, l'énergie consommée, les matières premières utilisées... Ces indicateurs permettent d'obtenir une vision plus large qu'avec le seul bilan carbone.

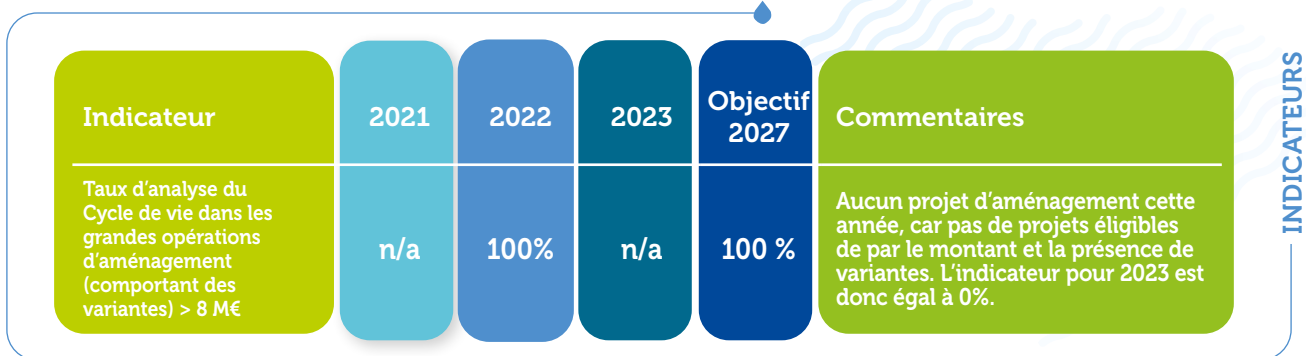
En 2023, cette démarche d'ACV organisationnelle a contribué au nouveau projet nommé « Stratégie bas carbone SCP », qui vise à réduire les émissions futures de gaz à effets de serre de la SCP. L'ACV, en parallèle du bilan carbone, a servi à simuler les émissions engendrées par les nouvelles activités prévues dans le cadre du projet d'entreprise Eau'Rizon 2027.

Plus d'informations sur cette démarche sont disponibles au paragraphe « réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

En matière de communication, relevons deux nouvelles actions :

- o la présentation d'un poster sur l'application de l'ACV aux services rendus par le territoire lors du colloque de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) à Nice, en juin 2023.
- o la co-organisation, avec l'AFEID et l'INRAE, d'un colloque sur l'ACV territoriale : ce colloque, qui s'est tenu au siège de la SCP le 3 octobre 2023, a réuni les acteurs clés des domaines scientifiques, techniques, institutionnels et politiques pour échanger sur le sujet crucial de transition écologique et du rôle de l'ACV en appui des politiques territoriales.

C · Indicateur 2021-2023



Réutilisation des eaux usées traitées

A · Politique

La SCP est impliquée déjà depuis de nombreuses années dans l'étude, la mise en œuvre et l'accompagnement technique de projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Cette pratique contribue à économiser la ressource en eau en se substituant à des prélèvements dans la nature, voire à l'utilisation d'eau potable pour certains usages qui n'en ont pas besoin. Il s'agit d'une solution d'économie circulaire adaptée au contexte hydrique de nombreux pays, dont les pays méditerranéens, et qui permet de progresser vers une meilleure gestion intégrée et coordonnée des ressources en eau. Le changement climatique, marqué notamment par une forte variabilité interannuelle des cycles hydrologiques, vient appuyer l'intérêt de la pratique.

Face à une raréfaction de la ressource en eau et des épisodes de sécheresse qui s'intensifient, le Président de la République a présenté le 30 mars 2023 le « Plan Eau » pour une gestion plus résiliente et concertée de la ressource. Ce plan d'action prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectif de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030.

L'année 2023 est aussi l'année de l'évolution de la réglementation nationale REUT : le décret du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées vient abroger le décret du 10 mars 2022. De plus, deux arrêtés sont venus préciser les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts (arrêté du 14 décembre 2023) et pour l'irrigation des

cultures (18 décembre 2023), remplaçant l'arrêté du 2 août 2010.

Les conditions climatiques de l'été 2022 ont mis la REUT sur le devant de la scène médiatique et de nombreuses collectivités françaises se mobilisent désormais.

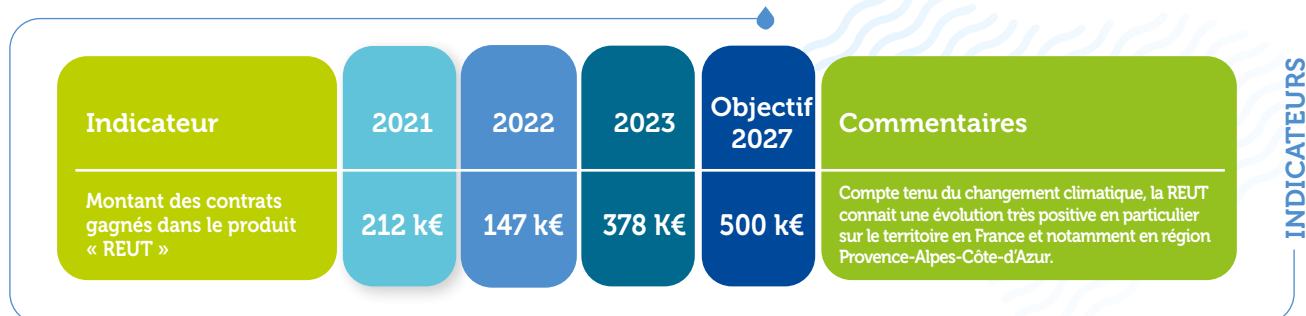
Depuis près de quarante ans, la Société du Canal de Provence a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans les départements et régions d'outre-mer. Elle est aujourd'hui un acteur national reconnu sur le sujet et ses interventions s'intègrent systématiquement dans une logique partenariale.

Les financements des différentes initiatives proviennent de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence Française de Développement (AFD) et de différents commanditaires.

B. Actions 2023

- La SCP pilote l'étude "Filière de réutilisation des eaux usées traitées en région Sud : regards croisés techniques, réglementaires et sociaux - état des lieux et échanges de bonnes pratiques, aussi dites REUT'O'SUD. L'étude a démarré à l'été 2023 en partenariat avec Aix-Marseille Université. D'une durée de 2 ans, l'opération a pour objet l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic du recours actuel à la REUT, d'une analyse des potentialités de développement de cette pratique sur le territoire régional et la mise en réseau des acteurs pour accompagner son émergence via la mise en place de 3 livings labs. *Partenaires : Aix-Marseille Université, Subventions : Région Sud.*
- La SCP a entamé la réalisation d'une étude de potentialité et de faisabilité de la REUT sur le territoire de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, dans le Finistère. *Partenaires : ECR Environnement, Aix-Marseille Université.*
- Pour un golf situé dans le Var, nous avons été sollicités pour une étude de faisabilité de REUT à partir d'une STEP située à quelques centaines de mètres du golf.
- L'étude pour un périmètre viticole irrigué par les eaux usées traitées de la station d'épuration de Gonfaron dans le Var, s'est poursuivie et va donner suite. *Partenaires : Commune et cave coopérative de Gonfaron, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, Maison régionale de l'eau.*
- En cohérence avec le contrat de transition du pays d'Arles, la Communauté de communes des Alpilles est accompagnée sur trois ans par la SCP dans une démarche visant à évaluer la faisabilité de la REUT sur son territoire, pour des usages d'irrigation agricole, de nettoyage urbain et de défense contre l'incendie. Suite à l'étude de faisabilité finalisée en 2022 pour l'équipement d'une plaine enclavée de 250 hectares située au cœur du massif des Alpilles, un programme d'expérimentation a été préparé pour 3 ans d'essais agronomiques et sanitaires sur oliviers et sur amandiers. En 2023, le site pilote a été installé et a donné lieu aux premières mesures sur la saison estivale. *Partenaires : CCVBA (Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles), Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Centre technique de l'olivier.*
- Le ministère de l'Intérieur et de l'équipement du Maroc a confié à Eaux de Marseille Maroc la réalisation d'une étude d'évaluation du fonctionnement des stations d'épuration du royaume. La SCP a rejoint le groupement pour apporter un renfort spécifique sur la REUT, réaliser un diagnostic des opérations existantes et proposer des recommandations. Un guide REUT pour les golfs au Maroc a été corédigé par la SCP en 2023. *Partenaires : Eaux de Marseille Maroc, ENTEC*
- A la demande de l'Office international de l'eau (OIEau), une formation sur la REUT a été montée en coanimation OIEAU-SCP avec une première formation en 2022. Une deuxième session a eu lieu à l'automne de cette année au Tholonet et 2 autres sont d'ores et déjà prévues pour 2024. La SCP fait profiter de sa vision et de son expertise en la matière aux stagiaires qui proviennent de collectivités, agences de l'eau, DDT et bureaux d'études de tout le territoire français. *Partenaire : Office international de l'eau*

C - Indicateur 2021-2023



V · VOLET SOCIAL

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DANS SES DIFFÉRENTES COMPOSANTES

La politique des ressources humaines est au service de la stratégie définie dans le projet d'entreprise Eau'Rizon 2027 de la SCP. Dans la continuité de CAP 2020, cette politique est un accompagnement efficace d'un modèle social ambitieux, celui d'une entreprise qui prépare l'avenir de chaque salarié, en fédérant ses collaborateurs autour de trois valeurs fortes : professionnalisme, proximité et développement responsable.

Dans la mise en œuvre de sa politique des ressources humaines, la Société s'est engagée dans 5 domaines d'actions avec pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société.

1. Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes
2. Dynamisme du dialogue social
3. Gestion des parcours professionnels
4. Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être
5. Politique de diversité

1 · POLITIQUE SANTÉ SECURITÉ ET PRÉVENTION AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

A · Politique

La SCP s'est fixée pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail (SST). La Société a ainsi adopté une approche globale consistant à conduire chacun à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». Depuis mars 2019, la SCP est certifiée ISO 45001.

Ne pas produire d'un côté, gérer les risques d'un autre ...

Dans un système de production responsable, la SST, la qualité, l'environnement, ... ne sont plus traités « en silo » mais en tant que sujets connectés.

... mais produire en intégrant d'emblée nos politiques, principes et objectifs...

Les pratiques de travail intègrent totalement les objectifs poursuivis en matière de SST, de qualité, d'environnement ... tant sur le plan organisationnel, technique qu'humain.

Concrètement, il convient d'organiser le travail, grâce à une réflexion des collaborateurs, en amont sur les matériels, équipements, règles, procédures, ... afin de produire tout en respectant l'environnement, les délais, les standards de qualité, les coûts, l'égalité homme / femme, l'accueil du handicap, etc.

... en s'appuyant sur notre professionnalisme au service de la performance de la SCP.

Mettre en cohérence les actions de production et la maîtrise des risques, pour la globalité des opérations, confère une réelle performance dans l'entreprise.

Déclinaison des orientations de cette politique :

La SCP entend prévenir les risques professionnels et développer notre culture en Santé et Sécurité au Travail au travers de six engagements :

- intégrer la politique de la santé et de la sécurité dans les autres politiques de l'entreprise (exploitation, politique clients, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, achats, ressources humaines, environnement, gestion financière...),
- agir sur les facteurs organisationnels, techniques et humains, en particulier pour réduire nos risques prioritaires (routiers, chute de hauteur, travail isolé, chimiques et psychosociaux etc.) décrits dans le Document Unique,
- utiliser le retour d'expérience, en particulier l'analyse des accidents et des audits sécurité, pour améliorer la prévention des risques en agissant sur les causes les plus en amont,
- responsabiliser le management en matière de prévention des risques vis-à-vis de ses équipes. Associer dans la démarche de prévention tous les collaborateurs ainsi que les parties intéressées telles que le Comité Social et Economique (CSE), la médecine du travail, l'inspection du travail et les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT),
- intégrer la prévention dès la conception, la réalisation et la rénovation des ouvrages, bâtiments, équipements, postes. Et faire de même dans les méthodes de travail, notamment en matière d'ergonomie au poste de travail,
- s'assurer que le même niveau d'exigence en Santé et Sécurité au Travail s'applique aux entreprises extérieures.

B - Actions 2023

Les actions se sont poursuivies dans la continuité de la démarche SST (Santé et Sécurité au Travail) lancée en 2018 :

- réorganisation de la Santé Sécurité au Travail au sein de la Direction du service de l'eau avec une référente Santé Sécurité au Travail et une chargée de missions Santé Sécurité au Travail,
- accompagnement des managers pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER),
- finalisation de la démarche des standards ateliers dans les centres d'exploitation. Le pilotage des actions est réalisé par les chefs d'agences,
- sensibilisation des conducteur(trice)s d'opération à la procédure TRACKDECHETS (plateforme de traçabilité des déchets) pour l'Amiante,
- réunions trimestrielles des Correspondants de la Production Responsable au sein des Centres d'Exploitation,
- exercices incendie réalisés à 100% au sein des centres d'exploitation,
- étude empoussièremment au Laboratoire Géotechnique et Bétons,
- formation sécurité sur les chantiers pour les maitres d'œuvre animé par un organisme extérieur, avec assistance de la référente Santé Sécurité au Travail de la Direction de l'ingénierie et des services,
- sensibilisation des collaborateur(trice)s de l'ingénierie aux risques chantier (sécurité travaux, plan général de coordination / plan prévention), accidents du travail,
- assistance aux concepteur(trice)s sur leurs projets : accès aux équipements et ouvrages,
- accompagnement des chargé(e)s de maîtrise d'œuvre, conducteur(trice)s d'opération dans la réalisation de visites sécurité chantier,
- mise à jour du document relatif à la protection contre les explosions sur le Tholonet,
- création des paquetages des équipements de protection individuelle par activité et du référentiel,
- mise en place de la prestation d'assistance sécurité à l'international,
- déploiement de protection auditives moulées,
- analyse du risque chimique sur différents secteurs ;

- élaboration du process des visites médicales suite à l'évolution réglementaire,
- lancement de la refonte de l'accueil sécurité,
- renouvellement des formations maniement extincteurs,
- création de points réseaux d'alerte déployés avec les acteurs du réseau d'alerte (Représentants du personnel, Médecin du travail, Assistante sociale, Ressources humaines) ;
- publication du marché d'achat et de vérification des équipements de protection individuelle,
- publication du baromètre social,
- participation à l'exercice de sécurité civile « Barrage de Bimont » organisé par la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage.

C - Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Taux de fréquence	12,92	6,28	13,41	10	En 2023, 13 accidents de travail avec arrêt ont été enregistrés. On constate une hausse par rapport à 2022 et cet indicateur est supérieur à notre cible. Une analyse détaillée sera réalisée par la CSSCT.
Taux de gravité	0,27	0,05	0,31	0,40	La valeur de l'indicateur pour 2023 est supérieure aux valeurs de 2022 ou de 2021. Néanmoins la valeur est inférieure à notre cible. Une analyse détaillée sera réalisée par la CSSCT et une réflexion sera initiée afin de revoir à la baisse la valeur de notre cible située actuellement à 0,4.

2 - DYNAMISME DU DIALOGUE SOCIAL

A - Politique

Dans sa politique de ressources humaines, la SCP veille tout particulièrement au dialogue social. Aussi, s'est-elle fixée comme exigence d'en faire un élément majeur au service de la cohésion sociale, en favorisant des relations qui permettent l'expression, la concertation, la négociation et l'action.

Le dialogue social est essentiel et constitue une opportunité pour mener des réflexions communes sur la qualité de vie au travail, l'employabilité et la mobilité des collaborateurs(trice)s. Il est vecteur de cohésion et de bien-être au travail.

Cinq commissions ont été mises en place, par accord d'entreprise, le 3 octobre 2018. Il s'agit de trois commissions « sociétales » :

- commission « santé, sécurité et des conditions de travail »,
 - commission « emploi, formation, compétences et égalité professionnelle »,
 - commission « articulation vie professionnelle, vie personnelle »,
- ainsi qu'une commission « environnement et travail » et une commission « économique ».

Ces commissions sont composées de représentant(e)s du personnel, de représentant(e)s du management et de représentant(e)s de la Direction. Chaque commission a un programme de travail fixé par le CSE et rend compte au CSE. Ces commissions établissent chacune un rapport annuel (sauf la commission économique).

B · Actions 2023

Depuis 2020, la crise covid-19 et la nécessité de maintenir des relations sociales de proximité, les délégués syndicaux, la secrétaire du CSE et la directrice des ressources humaines ont gardé un rendez-vous régulier d'une heure toutes les deux semaines mis en place à cette période. Ces rendez-vous réguliers sont l'occasion, de façon informelle, de passer en revue les problématiques en cours. Ils facilitent la fluidité et la continuité du dialogue social.

Le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords en 2023.

- En février, les partenaires sociaux ont signé deux accords formalisant pour le premier les nouvelles dispositions de fonctionnement du régime de prévoyance applicables à la SCP et pour le second, les dispositions de fonctionnement du régime de remboursement de « frais santé » de la SCP. Ces deux accords qui faisaient suite à une mise en concurrence sont entrés en vigueur au 1er janvier 2023 pour une durée de quatre ans conformément aux marchés conclus.
- En novembre, les partenaires sociaux ont signé un accord posant les bases de l'organisation du travail hybride à la Société. Ces bases reposent sur une double conviction partagée :
 - La première est que « Le bureau, ou plus largement l'entreprise, est le lieu où se fonde la culture d'entreprise, ce n'est pas qu'un endroit où l'on trouve les meilleures conditions matérielles pour travailler mais bien un espace où se forment l'action commune, les références et les stratégies qui font l'ADN de l'entreprise. » (ANACT)
 - La seconde est que la réussite du mode d'organisation du travail hybride repose sur 4 facteurs essentiels : l'engagement de chacun(e) dans le maintien du collectif de travail, le juste équilibre entre les droits et devoirs de toutes les parties prenantes, l'exigence de chacun(e) de faire du travail hybride un levier de performance au service de nos clients et de l'entreprise, la confiance mutuelle entre les salarié(e)s, les managers et la Direction.

Cet accord est entré en vigueur au 1er janvier 2024, pour une durée indéterminée.

- Enfin, comme chaque année, les organisations syndicales et la direction ont échangé sur les sujets de négociation annuelle obligatoire (NAO) au cours du dernier trimestre 2023. Un accord a été signé en fin novembre 2023 pour être appliqué en partie en décembre et en partie à compter du 1er janvier 2024.
- Enfin, d'autres discussions entamées sur le second semestre 2023 ont donné lieu à la signature, le 31 janvier 2024, d'un accord « séniors ». Ce nouvel accord s'est inscrit dans le cadre de la mise à jour d'un accord « séniors » précédent (2018) suite à la Loi retraite entrée en vigueur à l'été 2023.

Les accords d'entreprise signés :

- Le 7 février 2023 : signature de « l'accord collectif relatif à un régime de prévoyance ».
- Le 7 février 2023 : signature de « l'accord collectif relatif à un régime complémentaire de remboursement de frais de santé ».
- Le 30 novembre 2023 : signature de « l'accord relatif au travail hybride à la SCP ».
- Le 23 novembre 2023 : signature de « l'accord 2023 relatif aux mesures salariales applicables à la Société ».
- Le 31 janvier 2024 : signature de l'« accord instituant des mesures spécifiques pour les salarié(e)s séniors de la SCP ».

3 · GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Afin de favoriser l'évolution de ses activités, la Société privilégie le développement des compétences et des carrières de ses collaborateurs(trice)s.

A · Politique

La politique en matière de gestion des parcours professionnels vise trois objectifs : celui d'anticiper les besoins de demain en emplois et compétences, de maintenir l'employabilité de ses salarié(e)s et de renforcer l'attractivité de l'entreprise.

La gestion des emplois et des parcours professionnels s’organise autour de deux véritables outils de gestion des carrières que sont :

- l’enrichissement des équipes de nouvelles compétences via un plan annuel de recrutement mis en œuvre chaque année,
- le développement de nouvelles compétences proposé aux salarié(e)s de la SCP par un plan pluriannuel de formation.

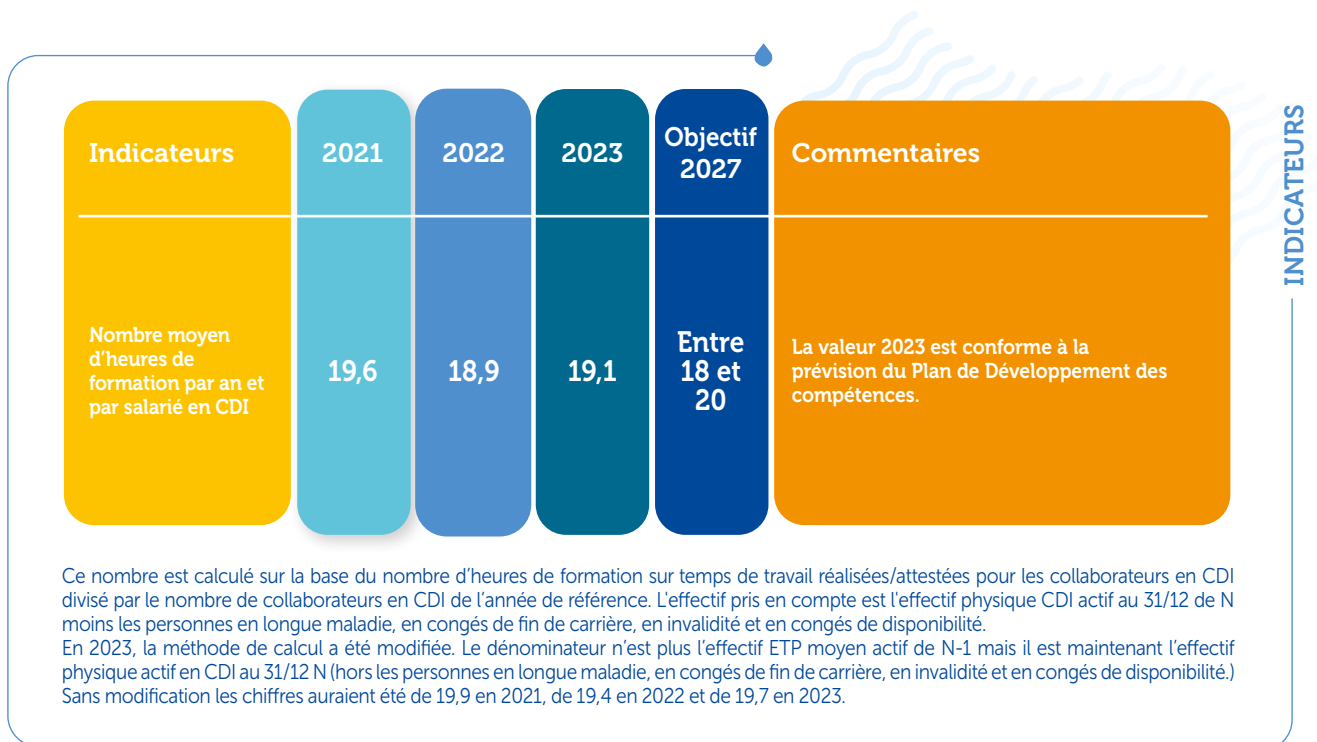
La mise en œuvre de cette politique RH s’appuie sur un certain nombre d’outils de management des compétences tels que :

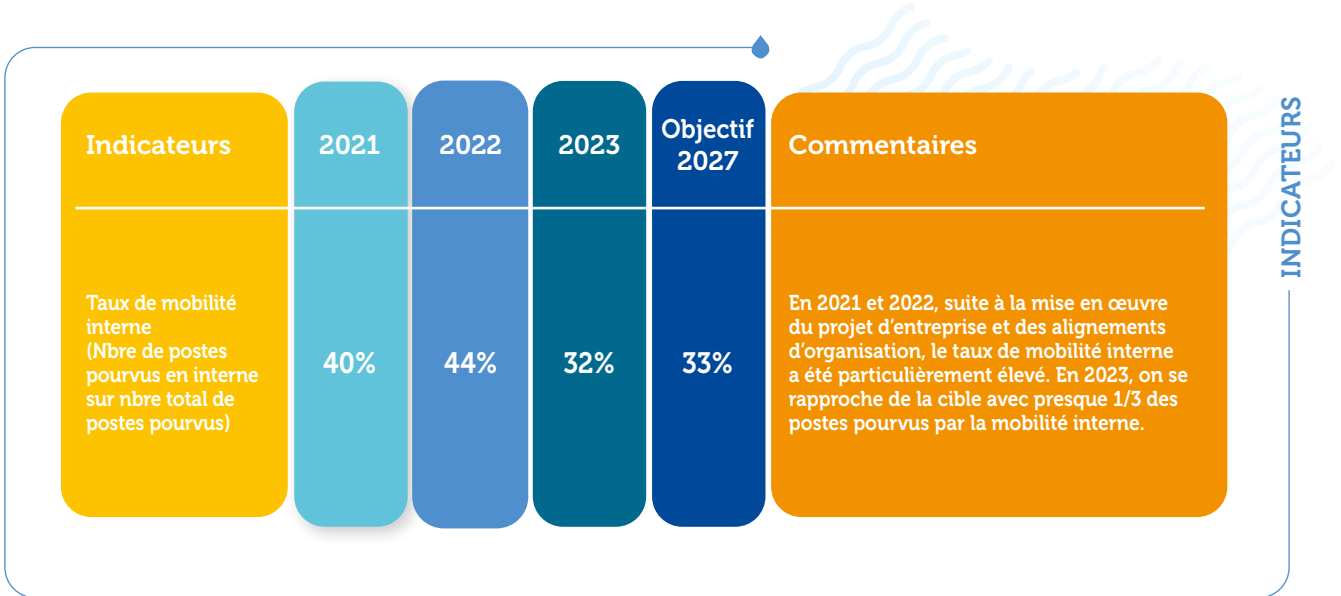
- des fiches emploi propres aux activités de la SCP,
- un dispositif d’entretiens de développement (entretien annuel d’appréciation et entretien professionnel),
- le soutien de la mobilité interne,
- un système de reconnaissance individuelle de l’expérience, d’une montée en compétences et des responsabilités induites.

B - Actions 2023

- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau dispositif «rémunération et reconnaissance du travail» (accord d’entreprise signé fin 2021) avec une sensibilisation spécifique à la mise en œuvre des «évaluations de proximité » permettant aux chef(fe)s de projets de produire des évaluations transversales à disposition des managers hiérarchiques,
- renforcement de l’accompagnement des collaborateur(trice)s exerçant en mode projet grâce à la mise en place de managers de proximité,
- poursuite de la stratégie de digitalisation de la formation : déploiement de la plateforme de formation à distance « Canal Formation »,
- consolidation des relations avec les écoles afin de renforcer notre marque employeur et attirer les talents sur les métiers en tension de la SCP,
- définition d’un référentiel des compétences des représentant(e)s du personnel.

C - Indicateurs 2021-2023





4 · MANAGEMENT DE L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS, QUALITÉ DE VIE ET BIEN ÊTRE

A · Politique

La SCP s'engage à créer pour ses salarié(e)s un environnement de travail basé sur l'épanouissement individuel et collectif, l'équité sociale et le respect environnemental, en associant toutes les parties prenantes.

Cette volonté passe par :

- la définition et l'appropriation d'une **vision** procurant du sens aux missions des collaborateur(trice)s par une illustration précise des objectifs à court et moyen terme,
- **l'autonomie** dans le travail pour chaque collaborateur (trice) comme pour le collectif favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et l'innovation.

La vision et l'autonomie sont deux leviers d'émergence d'intelligence collective nécessaires à une société qui doit faire face à plus de complexité et s'engager dans les transformations. Vision et autonomie contribuent ainsi au bien-être au travail, à la confiance, à la collaboration, à l'esprit de solidarité et au sentiment d'appartenance.

Cette politique est déployée au travers des trois axes développés ci-après.

1. Mettre en place un travail hybride équilibré

Si le télétravail constitue un facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail et contribue à la fois au soutien de l'autonomie des salarié(e)s, de leur motivation et de leur productivité, partager des moments collectifs au sein de son équipe de travail est aussi essentiel ; un équilibre a été trouvé et formalisé dans un accord d'entreprise.

2. Aménager le campus en conséquence

Les espaces de travail de la SCP doivent faciliter le travail hybride en proposant des lieux, des aménagements et des services adaptés.

3. Déployer la culture de la confiance et du droit à l'erreur

La SCP considère qu'une erreur est aussi une source d'amélioration. C'est pourquoi la Société a décidé de promouvoir le droit à l'erreur, facteur-clé d'une culture de confiance, d'une liberté de parole et de pensée, elles-mêmes génératrices d'initiatives et d'innovation facteurs de bien-être et de performance. C'est dans cette perspective que le management de la SCP a été sensibilisé à « manager avec audace ».

B · Actions 2023

- Animation de deux séances du cercle managérial : une sur le déploiement de la culture du feedback à la SCP en lien avec la campagne des entretiens annuels et une sur l’incarnation de la valeur managériale «audace» (conférence de Laurent Jupin « La magie de l’audace »).
- Mise en place de nouveaux espaces de travail sur le Campus

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
Taux de satisfaction au poste de travail d’après l’Entretien de développement	93,6	94	96	96	Le taux est à la cible. En 2023, 3 salarié(e)s se sont déclarés « très insatisfaits » (4 en 2022) dans leur poste et « 19 insatisfaits » (27 en 2022).
Taux d’absentéisme (Ratio journées d’absence hors maternité)	2,74	1,64	1,19	n/a	Le taux d’absentéisme est en baisse depuis 2021 en lien avec la pratique du travail distanciel à la Société.
Taux de rétention (hors départ à la retraite pour 2023)*	95,57	94,32	94,66	Entre 95 et 96	Le taux de rétention de la SCP illustre une forte fidélité de ses salarié(e)s.

INDICATEURS

*Taux de rétention = Effectif CDI au 31/12/N-1+ Nombre d'embauche CDI - Nombre de départ CDI / Effectif CDI au 31/12/N-1 + nombre d'embauche CDI

5 · POLITIQUE DE DIVERSITÉ

A · Politique

La politique menée en matière de diversité et d’égalité de traitement répond en premier lieu à l’objectif que s’est fixée la SCP d’accueillir des salarié(e)s de toutes origines pour leur offrir une chance d’intégration. Cette aspiration première offre également à la SCP de faire valoir son statut d’entreprise socialement responsable et de s’enrichir de toutes sortes de différences. La Société s’engage à créer un environnement de travail inclusif où les spécificités des collaborateur(trice)s sont acceptées et valorisées permettant ainsi à toutes et tous d’exprimer leur potentiel.

La SCP est convaincue que la diversité de ses équipes est un atout pour :

- s’intégrer à son environnement,
- se démarquer et être attractive en tant qu’employeur,
- multiplier les talents et gagner en performance,
- être innovante et créative,
- faciliter son développement à l’international.

B · Actions 2023

- 5^{ème} édition de la Semaine de la Diversité : sensibilisation des salarié(e)s grâce à une prestation théâtrale autour des jeunes dans l'entreprise, de l'invisibilité des personnes LGBT+, de la lutte contre le sexisme, de la valorisation des handicaps et du mieux vivre des seniors. Cette édition s'est déroulée au Tholonet ainsi que dans les centres d'exploitation mobilisant ainsi largement les équipes SCP,
- engagement fort et soutenu de la Société sur la question du handicap avec un investissement important en matière de maintien dans l'emploi et d'amélioration des conditions de travail, d'intégration des jeunes publics dans le monde professionnel et de sensibilisation des salarié(e)s ; cette politique active nous permet désormais de compter presque 7% de salarié(e)s en situation de handicap au sein de la Société. Un accord d'entreprise au bénéfice des salarié(e)s en situation de handicap mais également des salarié(e)s aidants est en cours de négociation.
- engagement de la Société en faveur de l'égalité réelle entre les genres et dans la lutte contre toutes les formes de discriminations (« tolérance 0 »). Dans ce champ, un accord «mixité et égalité femme/homme» est en cours de négociation et le processus de re-signature de la Charte LGBT+ est enclenché.

C · Indicateurs 2021-2023

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectif 2027	Commentaires
% de jeunes (-25 ans) / effectif total	1,7	1,86	1,97	2	La part des juniors dans l'entreprise s'accroît et se rapproche de l'objectif.
% de seniors (+55 ans) / effectif total	20,7	21,66	21,51	21	La politique « senior » de la SCP (recrutement, adaptation de poste, gestion des fins de carrière) permet de prolonger leurs carrières au sein de l'entreprise.
Handicap Unités bénéficiaires	27,64	35,12	40,67	33	La politique « handicap » active menée par la SCP permet de soutenir efficacement les personnes en situation de handicap en matière de maintien dans l'emploi.
Index égalité femme/homme*	78	93**	91	100	La SCP est une entreprise qui regroupe des métiers à dominante technique ; notre ambition, pour les prochaines années, est de féminiser encore davantage nos « cœur de métier » et de valoriser les femmes sur les postes à responsabilités.

*l'index est calculé et communiqué tel que requis par la loi.
 **le chiffre de 88 mentionné sur la DPEF 2022 était provisoire. En tenant compte des promotions et augmentations en cours d'année ce chiffre est de 93.



KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 Marseille Cedex 08

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale
Le Tholonet - CS70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 Marseille Cedex 08

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Le Tholonet - CS70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité l'entité et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité.

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023

4



- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Marseille, le 30 mai 2024

KPMG S.A.

Loïc Herrmann
Associé

Raffaele Gambino
Expert ESG

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023

5



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Politiques et actions relatives au dynamisme du dialogue social

Politique et actions favorisant l'inclusion et la diversité

Politiques et actions de prévention des risques environnementaux et de pollution

Actions en faveur du développement territorial et résultats

Projets innovants développés dans le cadre d'une offre de service

Les actions et engagements socio-économiques culturels et citoyens

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié CDI

Taux de rétention

Taux de rendement brut des réseaux

Emissions de CO₂ par salarié

Emissions de CO₂ évitées

Nombre de GWh produits en hydroélectricité

Taux de valorisation des déchets dangereux des 9 Centres d'exploitation

Taux de satisfaction globale du service de l'eau

Montant des achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre cumulé de collaborateurs formés au risque de corruption

Qualité de l'eau brute

Qualité de l'eau traitée

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023



Agrivoltaïsme

REMERCIEMENTS

Collaborateur(trice)s ayant contribué à la rédaction de la DPEF 2023

SOCIÉTAL

Clément DIOT
Myriam BOINARD
Jean-François BRUN
Guillaume DALLARD
Chloé DARMON
Angélique GASPERINI
Isabelle GIROUSSE
Laura GUERIN
Emmanuelle MACHADO
Laurence MARTIN
Anna MORRISSET
Jean Marc PHILIP
Gwladys RIVIERE
Franck SANFILIPPO

ENVIRONNEMENTAL

Patrick CALLERI
Violaine CHAUVIN
Jean-François CLOAREC
Jean-Luc DELTOUR
Pacôme DEWAELE
Rabah DJENANE
Laura GUERIN
Barbara HOWES
Benoit MOREAU
Laure NEBEL
Véronique OPPENHEIM
Agata SFERRATORE
Dorothee SONDAZ

SOCIAL

Isabelle CHANFRAULT
Robin de LARD de REGOULLIERE
Marie LIGON
Aurélie PANICHI
Maïk SAUVAL



Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5

04 42 66 70 00

canaldeprouvence.com



Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 3 762 800 € / 057 813 131 RCS Aix-en-Provence / FR10 057 813 131